

CHAMBRE — SÉANCE DU 15 MARS 1890

Session ordinaire de 1890 547

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5^e législature. — Session ordinaire de 1890.COMPTÉ RENDU IN EXTESSO. — 31^e SÉANCE

Séance du samedi 15 mars.

SOMMAIRE

Procès-verbal : MM. Bizouard-Bert.
 Rapport, par M. Pierre Legrand, au nom du 4^e bureau, sur l'élection de l'arrondissement de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). — Adoption des conclusions du bureau et admission de M. Maurice Lasserre.
 Dépôt, par M. le baron de Ladouce, d'une proposition de loi sur la représentation légale de l'agriculture.
 Dépôt, par M. Baulard, au nom de la 4^e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à établir d'office des impositions extraordinaires sur plusieurs communes du département de l'Aveyron.
 Dépôt, par M. Baillot, d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les délégués mineurs.
 Excuse et demande de congé.
 Prise en considération de la proposition de loi de M. Jamais et plusieurs de ses collègues, relative à la réforme de l'impôt des boissons. Discussion des conclusions du rapport du 3^e bureau sur l'élection de M. le marquis de Villeneuve dans l'arrondissement de Calvi (Corse). — Demande d'annulation des opérations électorales : MM. Pichon, le marquis de Villeneuve. Rejet au scrutin. — Admission de M. le marquis de Villeneuve.
 Dépôt, par M. le ministre de l'agriculture, d'un projet de loi relatif à un nouveau bail d'exploitation et d'entretien du canal des Alpines (Bouches-du-Rhône).
 Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, de quatre projets de loi d'intérêt local : Le 1^{er}, tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à emprunter 140,000 fr. à la caisse des chemins vicinaux ; Le 2^{er}, tendant à autoriser le département de la Seine-Inférieure à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires ; Le 3^{er}, tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 1,500,000 fr. ; Le 4^{er}, tendant à délimiter à nouveau le territoire communal de Solignac et de Vigen (Haute-Vienne).
 Dépôt, par M. Plichon, au nom de la 4^e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi portant prorogation d'une taxe perçue sur le vin à l'octroi de Saint-Amand (Nord).
 Dépôt, par M. Cornudet, au nom de la 3^e commission d'initiative parlementaire, d'un rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Linard et plusieurs de ses collègues, établissant l'impôt sur le capital.
 Dépôt, par M. Gustave Rivet, de deux propositions de loi : La 1^{re}, ayant pour but d'exonérer de l'impôt foncier les agriculteurs de l'Isère dont les récoltes ont été détruites par la grêle ; La 2^{re}, relative au renouvellement partiel de la Chambre des députés.
 Dépôt, par M. Brincard et plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi tendant à la suppression de la prestation individuelle. Congé.

M. Bizouard-Bert. Messieurs, à la dernière séance, mon honorable collègue M. Leroy, de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, est venu après M. le ministre de la justice protester contre les dires de notre collègue du département, M. Victor Prost, de l'arrondissement de Beaune. Je lis au *Journal officiel* ces paroles que je n'ai pas entendu prononcer et contre lesquelles j'aurais fait immédiatement mes réserves.

M. Leroy dit :

« Je crois que je serai d'accord sur ce point avec tous mes collègues de la députation de la Côte-d'Or — sauf peut-être l'honorable M. Prost — que M. Mathis est un très honnête homme, un excellent magistrat, chargé dans plusieurs circonstances de missions délicates et qui s'en est toujours tiré à la satisfaction de ses chefs. »

Je ne connais pas le magistrat dont il s'agit. J'ignore absolument ses titres, ses mérites et ses démerites, les missions délicates dont il a été chargé et la manière dont il s'en est toujours tiré à la satisfaction de ses chefs.

En tout cas, je dois refuser toute solidarité dans les paroles qui ont été prononcées.

Sans vouloir être en rien désagréable à aucun de mes collègues de la Côte-d'Or, pas plus à M. Leroy qu'à M. Victor Prost, j'entends parler en mon nom et n'être mis en jeu qu'à bon escient ; je ne veux être mêlé ni aux querelles de personnes ni aux affaires intérieures des arrondissements que je ne représente pas.

Je sais d'ailleurs ce que valent trop souvent les juges de paix qui font de la politique de parti.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS

M. Pierre Legrand, rapporteur. — Département de Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin.

Les élections du 16 février 1890 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 21,763, dont le quart est de 5,441.

Nombre de votants, 17,692.

Bulletins blancs ou nuls, à déduire, 220.

Suffrages exprimés, 17,472, dont la majorité absolue est de 8,737.

Ont obtenu :

MM. Maurice Lasserre.....	10.679 voix.
de Mauvoisin.....	6.776 —
de Merley.....	14 —

M. Maurice Lasserre a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation sérieuse n'est jointe au dossier. M. Maurice Lasserre satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4^e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4^e bureau sont adoptées. — M. Maurice Lasserre est admis.)

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le baron de Ladouce. J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi sur la représentation de l'agriculture, rappelant plusieurs des dispositions du projet que j'avais soumis à la Chambre en 1883, relativement à la même question.

Je demande que mon projet soit renvoyé à la commission chargée d'examiner les

propositions pour la création de chambres consultatives d'agriculture.

M. le président. La proposition sera imprimée et distribuée.

M. le baron de Ladouce demande le renvoi de sa proposition devant la commission chargée du projet concernant la création de chambres consultatives d'agriculture.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi de la proposition de M. de Ladouce devant la susdite commission est ordonné.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. Baulard. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de la 4^e commission d'intérêt local, un rapport sur le projet de loi tendant à établir d'office des impositions extraordinaires sur plusieurs communes du département de l'Aveyron.

M. Baillot. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur les délégués mineurs.

M. le président. Les rapports seront imprimés et distribués.

EXCUSE. — DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Burdeau s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé de quinze jours.

La demande sera renvoyée à la commission des congés.

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA RÉFORME DE L'IMPÔT DES BOISSONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Jamais et plusieurs de ses collègues relative à la réforme de l'impôt des boissons.

La commission d'initiative conclut à la prise en considération.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. le comte de Colbert-Laplace. Je demande la parole.

M. le président. Le Gouvernement a-t-il des observations à faire ?

M. Maurice Rouvier, ministre des finances. Le Gouvernement n'a pas d'objection à faire à la prise en considération ; il demande seulement que la proposition de loi soit renvoyée à la commission du budget, qui est saisie d'un projet de même nature. C'est ce que demande M. Jamais, nous sommes d'accord.

M. le comte de Colbert-Laplace. Dans ce cas, je renonce à la parole.

M. Loriot. Du moment que le renvoi à la commission du budget est de droit, nous n'avons plus rien à dire.

M. le président. Je mets aux voix les conclusions de la commission d'initiative, tendant à la prise en considération de la proposition.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Le Gouvernement et M. Jamais demandent le renvoi de la proposition à la commission du budget.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi est ordonné.

SUITE DE LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 3^e bureau sur l'élection de M. le marquis de Villeneuve dans l'arrondissement de Calvi (Corse).

PRÉSIDENCES SUCCESSIVES
DE M. CHARLES FLOQUET, PRÉSIDENT
ET DE M. DE MAHY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures.
M. le comte de Kergorlay, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal
de la séance de jeudi dernier.
CHAMBRE. — IN EXTESSO.

Votre 3^e bureau vous propose de valider les opérations électorales de cet arrondissement.

La parole est à M. Pichon, contre les conclusions du 3^e bureau.

M. Pichon. Messieurs, le 22 septembre 1889, il y avait quatre candidats dans la circonscription de Calvi, trois républicains, MM. Malaspina, de Champeaux et Graziani et un bonapartiste-boulangiste, M. le marquis de Villeneuve.

Les voix se répartissaient ainsi : M. le marquis de Villeneuve, 2,035 ; M. Malaspina, 1,589 ; M. Champeaux, 886 ; M. Graziani, 729, ce qui faisait un total de 3,274 voix républicaines, contre 2,035 voix bonapartistes, soit une majorité républicaine de 1,239 voix. Cependant, au second tour de scrutin, M. le marquis de Villeneuve, qui n'avait plus qu'un concurrent, M. Malaspina, était élu par 2,766 voix contre 2,398, soit avec une différence de 368 voix : c'est-à-dire qu'un déplacement de 184 voix suffisait pour changer le résultat du vote.

Il s'agit de savoir s'il n'est pas survenu entre les deux tours de scrutin des manœuvres condamnables qui ont eu pour effet d'altérer le vote, de tromper les électeurs et de faire élire un représentant qui n'est pas celui qui aurait été librement choisi par le suffrage universel. C'est ce que je me propose d'examiner.

Votre 3^e bureau a été saisi d'un volumineux dossier, et il n'est pas exact de dire, comme l'a fait M. le rapporteur, que les protestations se soient produites à la dernière heure ; elles ont été annoncées au contraire dès le premier moment.

Il a fallu le temps de les réunir, de les faire légaliser et de les envoyer à la Chambre.

Au reste, si quelqu'un avait à se plaindre, ce ne serait pas M. le marquis de Villeneuve, car on lui a laissé tout le temps nécessaire pour réunir ses contre-protestations. Il a été convoqué plusieurs fois devant la sous-commission, alors que son concurrent républicain M. Malaspina n'a été entendu qu'une seule fois.

Les protestations visaient un certain nombre de faits qui sont tous graves. C'étaient : la corruption, les menaces, l'achat de suffrages, les fausses nouvelles, les imputations calomnieuses, enfin l'ingérence du clergé.

Les faits de corruption sont relevés dans vingt protestations émanant d'un nombre à peu près égal de communes. Les fausses nouvelles sont signalées par treize protestations, l'ingérence cléricale par huit.

A chacune de ces protestations, M. le marquis de Villeneuve oppose des réponses. Il est possesseur lui aussi d'un dossier considérable qu'il a constitué lui-même, qu'il n'a communiqué qu'en partie à la sous-commission, que le bureau ne connaît pas, que je n'ai pu juger moi-même que par les courts extraits sur lesquels M. le rapporteur a basé son opinion.

Je prendrai les griefs l'un après l'autre pour les faire connaître à la Chambre, les examiner devant elle, et solliciter un jugement conforme à celui que j'ai rendu après un examen sérieux.

Sur le premier point, la corruption, M. le rapporteur a argué du vague, de l'incertitude des faits dont aucun, dit-il, n'est sérieusement établi ; il reconnaît cependant que le doute est très possible puisqu'il déclare que deux membres de la sous-commission contre trois ont pensé qu'il y avait lieu de rechercher la vérité par une enquête.

Mais, la sous-commission s'est méfiée de la Corse comme d'un pays très impressionnable, dans lequel, paraît-il, le rôle des commissaires enquêteurs menacerait d'être

trop mouvementé ; c'est cependant parce que la Corse est un pays très impressionnable que les faits relevés contre M. de Villeneuve pour peu qu'ils soient fondés seraient de nature à influer sur le vote.

Cette considération ne paraît pas avoir déterminé la sous-commission, je dois dire que dans le bureau, le jour du vote, les trois-quarts de nos collègues républicains étaient absents, retenus qu'ils étaient aux obsèques de notre regretté collègue, M. Thiers.

Ces faits de corruption électorale mériteraient une attention sérieuse. Cependant il n'entre pas dans mes intentions de les examiner, je me réserve de répondre à M. le marquis de Villeneuve, et je le ferai très volontiers s'il lui convient de m'appeler sur ce terrain. Je tiens seulement à dire que des électeurs très dignes de foi, des avocats, d'anciens militaires, d'anciens maires, des adjoints, des conseillers municipaux, des notables de différentes communes affirment que beaucoup de voix ont été achetées, que des promesses ont été faites, que des menaces ont été proférées, que le jour même du vote on se serait livré à de véritables séquestrations d'électeurs. Ces faits se seraient produits notamment à Calvi, Muro, Mausoleo, Calanzana, Montemaggiore, Palasca, Cassano, Olmi-Cappella, etc.

Quoi qu'il en soit, en raison des contestations qui se sont produites, je me réserve, comme je le disais tout à l'heure, de m'expliquer sur ces faits, convaincu que je suis qu'une enquête aurait fait justice des contre-protestations.

Je ne retiens, pour cette discussion, que la protestation des habitants de la commune de Calanzana, qui vise tous les autres griefs sur lesquels je m'appuie pour réclamer l'annulation des opérations électorales.

J'aborde le chapitre des fausses nouvelles, injures et imputations calomnieuses. Il faut dire ici que, dès le début de la période électorale, M. le marquis de Villeneuve, qui est le beau-frère du prince Roland Bonaparte et, par conséquent, le cousin du prince Victor, s'est présenté nettement comme l'adversaire du régime établi. Invoquant le double patronage du prétendant bonapartiste et du général Boulanger, voici ce qu'il disait dans sa profession de foi :

« Je ne suis pas un étranger à la Corse, et à la Balagne en particulier. Gendre du prince Pierre, le seul des Bonaparte qui ait habité l'île dans ce siècle, j'ai hérité de son affection pour sa prospérité.

« Un sentiment de vulgaire ambition ne m'a porté à briguer vos suffrages.

« Je ne vois pas dans la députation un moyen d'arriver à la fortune et aux honneurs politiques ; mon seul désir est de contribuer pour ma part à délivrer la France d'un « gouvernement qui la ruine et la déshonneure ».

« J'ai reçu l'approbation de Son Altesse impériale le prince Victor, qui a bien voulu m'écrire la lettre suivante :

Bruxelles, 2 août 1889.

« Mon cher marquis,

« Vous m'avez témoigné l'intention de vous porter dans l'arrondissement de Calvi aux élections générales.

« Je serais très heureux de voir un allié des Napoléons, serviteur dévoué de notre cause, porter haut, en Corse, berceau de notre famille, le drapeau de l'empire.

« Je fais des vœux bien sincères pour votre succès, en engageant tous mes amis à se rallier sur votre nom.

« Croyez, mon cher marquis, à mes sentiments affectueux.

« VICTOR-NAPOLÉON. »

A droite. Eh bien ?

M. Pichon. M. de Villeneuve ajoute : « Ma candidature a été officiellement posée, dès le commencement d'avril, par un article paru dans le *Petit Bastiais*.

« Aucun adversaire du régime actuel n'avait, à cette époque, manifesté d'une façon publique l'intention d'être candidat, et ceux qui demandent aujourd'hui des votes en se présentant comme bonapartistes ou révisionnistes sont « formellement désavoués par le chef du parti bonapartiste et par le chef du parti révisionniste ».

« Celui-ci connaît, en effet, mes sentiments et sait qu'au-dessus de mes affections personnelles je place l'intérêt supérieur de la France. Voici les principes qui guideront ma conduite si les électeurs de la Balagne me font l'honneur de m'envoyer à la Chambre ».

Cette attitude, messieurs, avait valu à M. de Villeneuve la chance d'être porté sur les fameuses listes publiées à la fois par la presse orléano-bonapartiste et par les journaux de M. Boulanger. (*Interruptions à droite.*)

M. Cuneo d'Ornano. Quel rapport cela a-t-il avec les opérations électorales ?

M. Pichon. Vous voulez que je vous le dise ?... je vais le faire immédiatement. J'avais prévenu M. de Villeneuve que je laisserais de côté ses opinions politiques ; mais, comme on a fait dans cette Chambre toute une campagne en faveur de la validation de son élection en le donnant comme un représentant du parti républicain, je tiens à ce que la vérité soit connue, afin d'éviter toute espèce d'équivoque à cet égard. (*Nouvelles interruptions à droite.*)

M. Cuneo d'Ornano. Il est partisan de sa République !

M. Dugué de la Fauconnerie. Nous sommes un certain nombre comme cela. La République à moi m'irait très bien. (*Sourires.*)

M. Pichon. Sa République, c'est la vôtre, monsieur Cuneo d'Ornano : elles se confondent et n'en valent pas mieux pour cela.

M. Cuneo d'Ornano. Nous avons chacun la nôtre, et chacun croit la sienne meilleure que celles des autres, tout naturellement !

M. Pichon. Je disais, messieurs, que M. le marquis de Villeneuve avait à la fois le patronage de M. Rochefort et celui des journaux conservateurs. (*Bruit à droite.*)

A gauche. Attendez le silence !

M. Pichon. Il avait pour principal avocat, dans son journal, M. Léandri, qui est trop connu comme bonapartiste, pour que j'aie besoin d'insister, et il parlait à ses électeurs le langage attique dont nous avons reçu tant de spécimens de Londres et de Jersey. Les protestations en font foi. Il déclarait à Aregno, sur la place publique, que « nos gouvernements sont des gens sans aveu, perdus d'honneur et de réputation, des concussionnaires et des voleurs ». Il menaçait, dans la même commune, un sous-préfet de révocation, et son frère continuait à faire campagne pour M. Malaspina.

Ses partisans disaient, à Mausoleo, que le gouvernement de la République était un gouvernement de voleurs, que le sous-préfet de Calvi venait d'être révoqué.

Il répétait lui-même, sur la place de Montemaggiore, que le gouvernement de la République était un gouvernement de la voleurs.

Il disait, le 5 octobre, à Muro, sur la place publique, que les élections du 1^{er} tour étaient favorables aux réactionnaires, que MM. Tirard, Thévenet et Fallières étaient des voleurs et des misérables.

Il annonçait, le 18 août, à Calenzana, le renversement à courte échéance de la

République, et représentait comme des prévaricateurs les ministres qu'il désignait nommément.

« Un de mes amis », disait-il, « a reçu une lettre du général Boulanger, dans laquelle celui-ci l'informe que nous arrivons à la Chambre au nombre de plus de 300. Alors, nous renverserons ce gouvernement de voleurs, et nous nous souviendrons de ceux qui vous auront pressurés. On parle d'égalité ! Elle n'existe pas. Ainsi on tire à blanc sur le Président de la République, et on condamne sévèrement. On tire avec une arme chargée à balle sur le général Boulanger, et on acquitte le coupable. »

A Nessa, il tenait le même langage, comparant tous les républicains à Wilson ; à Palasca, il menace l'institutrice de disgrâce parce que, dans sa classe, on chante la *Marseillaise* ; à Pioggiola, tous ses agents répétent que les ministres étaient des voleurs ; à Palasca, il dénonçait de prétendues prévarications des membres du Gouvernement qui auraient trahi dans des cessions de lignes de chemins de fer à leurs amis ; à Monticello, il déclarait qu'on avait gaspillé 600 millions pour l'achat de cartouches qui ne valaient rien, et qu'il avait fallu débourser ensuite 12 millions pour les détruire, etc., etc. Je n'ai pas besoin d'énumérer les différentes communes.

Je sais bien que tout cela est contesté par M. de Villeneuve, et qu'il trouve aujourd'hui des contre-protestataires pour affirmer qu'à la vérité il attaquait bien les ministres républicains, mais qu'il était plein d'un respect profond pour le gouvernement de la République.

Vous connaissez, messieurs, ce genre d'explications. Il s'est régulièrement produit dans la vérification des pouvoirs de tous les élus dont le chef s'est enfui à l'étranger.

Malheureusement, les affirmations des protestataires, sur lesquelles je m'appuie, concordent trop bien avec les faits qui sont connus et prouvés, avec les professions de foi de M. de Villeneuve, avec le langage de ses agents électoraux, avec les articles des journaux qui le patronnaient, pour qu'il soit possible d'avoir l'ombre d'un doute ou d'une hésitation et d'admettre les explications qui sont tardivement données.

Le journal de M. de Villeneuve, la *Défense*, portant en sous-titre : « Organe révolutionnaire plébiscitaire », s'écriait, le 1^{er} septembre 1889, à l'ouverture de la période électorale, sous les initiales d'un des principaux agents de M. de Villeneuve :

“ Ah ! ce sera un beau jour, lorsque les honnêtes gens, particulièrement en Corse, pourront écraser la République sous leurs pieds ! ”

D'un autre côté, le même journal, parlant de la Chambre, disait : « C'est une Chambre de voleurs et de pot-de-vinards qui s'effondre aujourd'hui dans la boue. »

Et plus loin : « A l'unisson de la France continentale, vous repousserez, dans un hoquet suprême, les représentants de l'opportunisme véreux et déshonoré !

“ La cause de la régénération nationale est à la veille de triompher sous la bannière du vaillant général qui a su faire vibrer l'âme de la France ! ”

“ Que tous ceux qui veulent en finir avec les tripoteurs et les wilsonniens ; ”

“ Que tous ceux qui veulent protester contre les hontes et les infamies de l'opportunisme ; que tous ceux-là votent pour le marquis de Villeneuve. ”

“ A bas les voleurs ! Vivent les honnêtes gens ! ”

Enfin, voici comment le même journal de M. de Villeneuve rendait compte des dis-

cours prononcés sur les places publiques par le candidat qu'il soutenait. Veuillez écouter, messieurs.

M. le marquis de Villeneuve. Je n'avais aucun journal.

M. Pichon. « Et c'est publiquement, devant le peuple assemblé, sous l'œil des gendarmes ahuris, que le marquis développe son programme libérateur et accable de ses virulentes apostrophes le gouvernement de voleurs et d'escarpes derrière lequel les autres candidats s'abritent honteusement...

“ A bas les voleurs ! ”

“ Vive la révision ! ”

“ Vive l'appel au peuple ! ”

Et le 20 septembre, toujours dans la *Défense* :

“ Rappelez-vous que vous êtes des citoyens libres ; que vous avez le devoir impérieux de concourir à délivrer la patrie de cette pourriture gouvernementale que vous connaissez mieux que personne, vous qui avez dû en subir le contact ! ”

“ Fonctionnaires, à l'urne, contre vos oppresseurs d'aujourd'hui, pour le gouvernement de demain ! ”

“ A bas les voleurs ! ”

“ Vive la France ! ”

“ Vive le général Boulanger ! ”

J'ai là d'autres extraits du journal la *Défense* qui concordent absolument avec ceux dont je viens de vous donner lecture.

Naturellement, les fausses nouvelles allaient leur train : les agents de M. de Villeneuve racontaient que si M. Malaspina était élu, l'exercice du culte deviendrait impossible, que les catholiques seraient pourchassés, que les églises seraient fermées, qu'une véritable guerre civile s'ensuivrait. Un grand nombre de protestations attestent ces faits.

En même temps, et après le 1^{er} tour de scrutin jusqu'au jour du vote, M. de Villeneuve et ses amis affirmaient, contre l'évidence, contre les faits, contre les télégrammes, contre tous les renseignements connus, que les élections étaient hostiles à la République et que la République ne tarderait pas à être enterrée — ce sont les expressions même dont ils se servaient :

“ Le 5 octobre dernier, dit la protestation des électeurs de Muro, le marquis, de passage à Muro, a affirmé devant un fort groupe d'électeurs, sur la place publique, que les élections du 22 septembre étaient favorables aux réactionnaires, etc... ”

Cela s'est reproduit dans les communes de Pioggiola, de Santa-Reparata, d'Avapessa :

A Avapessa, après le scrutin du 22, les partisans du marquis disaient qu'il fallait voter pour le marquis, car presque tous les députés élus appartenaient au parti conservateur, les élections de ballottage ne pouvaient plus modifier les résultats déjà obtenus, et la République était bien morte et enterrée.

Enfin, dans ce même journal dont on vous a déjà lu des extraits à la tribune, dans ce même journal qui expliquait que mon collègue et ami M. Arène n'avait jamais pu faire partie que du 9^e bureau de la Chambre (*Sourires*), voici ce qu'on disait à la date du 26 septembre 1889. — Remarquez, messieurs, que c'était le jour même où l'on enregistrait les résultats du vote.

“ Ils ont peur. On verra plus loin, aux dépêches, que le Gouvernement se propose de ne convoquer la nouvelle Chambre que vers la fin de novembre. ”

“ C'est un signe manifeste qu'il a peur. Et qui donc pourrait lui donner du courage ? Le scrutin de dimanche l'a blessé grièvement, et celui du 6 octobre lui donnera le coup de grâce. ”

“ Déjà nous, comptons 170 révisionnistes élus, et nous gagnerons au moins 120 sièges au scrutin de ballottage. ”

“ Nous aurons donc près de 300 révisionnistes, contre 260 flottants. Bon nombre de ceux-ci se rallieront infailliblement aux partisans de l'affranchissement du pays, et les 80 ou 100 opportunistes-radicalles, plongés dans les saletés du passé, y resteront, pour leur honte et leur supplice, en attendant que la justice du pays leur demande compte de leur gestion si criminelle et si subversive. ”

“ C'est pourquoi ils ont peur. ”

Les républicains protestaient, mais en vain, contre ce parti pris de fausses nouvelles répandues par les agents de M. de Villeneuve. Ceux-ci s'en allaient disant aux électeurs : « On vous trompe, les élections sont favorables aux adversaires de la République ; la République est morte, elle sera bientôt enterrée ; elle n'attend que le fossoyeur. » (Interruptions à droite.) Enfin, une calomnie singulièrement plus grave était répandue par M. de Villeneuve et par ses agents contre M. Malaspina, et j'ai le droit de m'étonner qu'elle ait été traitée avec autant de légèreté par la sous-commission et par le bureau. Pour la faire connaître, j'ai besoin de remonter un peu plus loin, et je m'en excuse.

A la date du 4 mars 1871, M. Clémenceau déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale, comme le règlement d'alors l'exigeait, une pétition du club positiviste de Paris.

Cette pétition demandait que la Corse cessât immédiatement de faire partie du territoire de la République française. Ce dépôt fait par M. Clémenceau n'impliquait nullement, est-il besoin de le dire ? que M. Clémenceau fut partisan de la demande du club parisien. (Mouvements divers.)

Vous riez, monsieur Gavini ; vous allez avoir la preuve de ce que j'avance. La pétition était signée par trois membres connus du parti républicain, dont un au moins, M. le docteur Sémerie, était un homme de grand talent. Le député qui la déposait ne faisait que faciliter l'exercice d'un droit universellement réclamé par les libéraux de toutes nuances et à toutes les époques ; et cela est si vrai que dans le débat qui s'engagea à l'Assemblée nationale sur la question de savoir si la pétition serait renvoyée à la commission compétente ou si l'Assemblée passerait simplement à l'ordre du jour, comme le proposait M. Baze, M. Clémenceau fit textuellement la proposition suivante : « Le renvoi de la pétition n'implique pas que vous approuviez ou que vous désapprouviez en quoi que ce soit les opinions de cette association (le club positiviste). Je demande que la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée soit, comme toutes les pétitions l'ont été jusqu'ici, purement et simplement renvoyée à la commission des pétitions. ”

Et, dans la discussion qui suivit, la demande de M. Clémenceau fut combattue par M. de Rességuier et appuyée soit par voie d'interruptions, soit par concours direct à la tribune, par MM. Tolain, Floquet et Audren de Kerdrel, qui n'étaient pas, j'imagine, partisans de la cession de la Corse à l'Italie.

L'Assemblée leur donna raison, et elle renvoya la pétition à la commission, ce qui ne l'empêcha pas de la repousser ensuite sans débat.

Je lis même, à ce propos, dans le rapport de M. Mallevergne :

“ L'Assemblée nationale a déjà eu à apprécier une pétition semblable à celle des sieurs Sémerie, Longchamp, etc. ”, — ce qui prouve que M. Clémenceau n'était pas le premier député qui se prêtait ainsi à l'exercice de ce droit de pétition que vous reconnaissiez tous nécessaire à tout citoyen

français et qui n'était pas alors soumis au même règlement qu'aujourd'hui.

Si l'on examine, d'ailleurs, le rôle des pétitions de cette époque, on voit qu'il est singulièrement chargé et que souvent les idées les plus extraordinaires, les plus bizarres, s'y rencontrent.

Mais, pour les juger, il faut se reporter à la période de fièvre où on se trouvait alors. C'était au lendemain de la guerre, à la veille de l'insurrection. L'Assemblée nationale, dans un élan de justice et de patriotisme, venait de voter la déchéance de la dynastie qui nous avait précipités aux désastres. Comme la nation tout entière, elle rendait la famille Bonaparte responsable de l'invasion, de la ruine et du démembrément de la patrie. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Cuneo d'Ornano. La Corse est de tous les départements de France celui qui comptait en 1870 le plus de soldats dans l'armée française. (*De nouveaux applaudissements s'adressent à M. Pichon.*) En applaudissant, vous applaudissez la Corse. Merci! (*Exclamations ironiques à gauche.*) Oui, je vous remercie de vos applaudissements. (*Rires approubatifs à droite.*)

M. Emmanuel Arène. Venez donc vous présenter en Corse, vous! monsieur Cuneo d'Ornano (*Applaudissements à gauche*).

M. Cuneo d'Ornano. Quand vous voudrez! Mais je m'étonne que vous protestiez lorsque je dis que le département de la Corse avait plus de soldats qu'aucun autre dans l'armée française.

M. le président. Monsieur Cuneo d'Ornano, je vous prie de garder le silence.

M. Millevoye. Dans la pétition déposée par M. Clémenceau il ne s'agissait pas de l'empire, mais du démembrément de la patrie. On ne peut pas entendre de pareilles propositions à la tribune!

A gauche. Mais on n'a fait aucune proposition de ce genre.

M. Cuneo d'Ornano. Je m'étonne des protestations qu'on fait entendre quand je dis... (*Rumeurs à gauche*.)

M. le président. Monsieur Cuneo d'Ornano, puisque vous persistez à interrompre, je vous rappelle à l'ordre.

M. Cuneo d'Ornano. Vous avez entendu mes paroles, monsieur le président, et j'entends qu'elles soient au *Journal officiel*. Elles n'ont rien qui mérite un rappel à l'ordre. Elles n'offensent personne. J'ai rendu hommage à un département patriote!

M. le président. Le rappel à l'ordre est motivé lorsqu'on ne cesse pas d'interrompre, malgré les adjurations du président.

M. Cuneo d'Ornano. Monsieur le président, j'ai répondu à une interpellation que vous n'aviez pas réprimée.

M. le président. C'est vous qui avez commencé à interrompre.

M. Cuneo d'Ornano. C'est vrai, mais ensuite j'ai répondu à des exclamations qui paraissaient dirigées contre la Corse.

M. le président. Monsieur Cuneo d'Ornano, je maintiens le rappel à l'ordre.

M. Cuneo d'Ornano. Et moi je maintiens mes observations au sujet de la Corse.

M. le président. Si vous continuez, je vais être forcé de vous rappeler à l'ordre une seconde fois.

M. Pichon. Que voulaient, messieurs, les auteurs de la pétition déposée par M. Clémenceau? S'associer à leur manière aux manifestations contre l'empire, en dénonçant le berceau de la famille Bonaparte, — bien injustement, j'en conviens...

M. Bizzarelli. A la bonne heure!

M. Pichon. Car il n'y a pas un pays plus patriote et qui mérite plus d'être aimé par nous que la patrie de Paoli (*Très bien! très bien! à gauche*), et vous avez eu bien tort de me répondre comme vous l'avez fait,

monsieur Cuneo d'Ornano, car je n'ai jamais attaqué la Corse, au contraire.

Voulez-vous savoir maintenant, messieurs, comment la pétition soumise en 1871 à l'Assemblée nationale fut exploitée en 1889 contre M. Malaspina?

Le 17 septembre, le journal de M. de Villeneuve disait :

« Vous ne voterez pas pour M. Malaspina, car ce serait mettre votre main dans celle du protégé d'un homme pour lequel la Corse n'aura jamais assez de mépris :

« Nous avons nommé ce même Clémenceau qui, au lendemain de nos désastres, osa demander à l'Assemblée nationale de décréter que notre île ne ferait plus partie du territoire français. »

M. Clémenceau. Cela est absolument inexact!

M. Pichon. Le 4 octobre, il répétait :

« Malgré la plus odieuse des pressions officielles, vous flétrirez de vos libres suffrages le candidat de Constans, le mauvais patriote qui ose se présenter à vous sous le patronage de l'homme qui voulait vendre votre pays à l'étranger... »

« A bas Malaspina le séparatiste! »

« Vive le marquis de Villeneuve! »

Et plus loin :

« Les électeurs Balanins à qui l'on veut imposer par des procédés si abominables le parvenu Malaspina, se révolteront, plus indignés que jamais, contre lui et ses souteneurs... »

« Et ils acclameront avec d'autant plus d'enthousiasme M. le marquis de Villeneuve, qu'ils infligeront du même coup une sensible flétrissure à Malaspina le séparatiste et à Serres, le sous-préfet à tout faire. »

Faisant chorus, le *Conservateur de la Corse*, le 26 septembre 1889, disait :

« Elire Malaspina, c'est approuver la proposition de son patron Clémenceau, de l'homme odieux qui, du haut de la tribune, a déclaré à Dieu une guerre à mort, et qui ne veut des Corsos ni comme électeurs ni comme Français.... »

« Arrière les séparatistes! Arrière les ennemis du Christ! »

M. le marquis de Villeneuve et ses agents tenaient le même langage, ainsi que l'attestent les protestations.

Enfin, messieurs, la veille même du scrutin, les imprimés suivants étaient distribués à tous les électeurs :

« Corses, sans exception de parti, je vous laisse juges de la proposition suivante : »

« Séance du 7 mars 1871... »

Suit l'intervention de M. Clémenceau à la tribune, en omettant, bien entendu, le passage dont j'ai tout à l'heure donné lecture à la Chambre.

Et, entre parenthèses :

« Voir l'*Officiel* du 8 mars 1871. »

Ce n'est pas dans ce numéro, mais peu importe!

Puis :

« Voter pour M. Malaspina, c'est donner raison à M. Clémenceau. »

M. Clémenceau. Je n'ai rien demandé du tout!

M. Pichon. Cet imprimé a été distribué à cinq mille exemplaires dans la circonscription, comme je vais vous le démontrer, la veille même du vote. Lorsqu'il a été produit à la sous-commission, M. de Villeneuve en a compris toute l'importance et a essayé de rejeter la manœuvre sur d'autres; malheureusement, j'ai entre les mains la preuve qu'elle émanait réellement de lui.

Voici la démonstration formelle, d'une part, que cet imprimé a été commandé l'avant-veille du vote, de façon à rendre toute réponse impossible, et, d'autre part, qu'il a été commandé par un agent électoral de M. de Villeneuve.

« Je, soussigné, Luciani (Vincent), imprimeur à l'île Rousse, déclare que les

5,000 exemplaires placard « Club positifiste » ont été livrés le 4 ou le 5 octobre 1889. « Ile Rousse, le 7 février 1890. »

Et puis :

« Je, soussigné, Luciani, déclare que l'imprimé ci-dessus m'a été commandé, au nombre de 5,000, et payé par M. le général Montecattini. » — C'est le principal agent électoral de M. de Villeneuve.

Il est inutile de dire que M. Clémenceau n'est pas intervenu dans les élections corses, qu'il n'a pas soutenu l'élection de M. Malaspina ni dans son journal de Paris, ni dans les journaux de la Corse; et qu'en admettant même qu'il eût demandé, en 1871, comme on l'en accusait faussement, la cession de la Corse à une autre puissance, M. Malaspina en eût été bien innocent, puisqu'il ne le connaissait pas à cette époque, et que rien, absolument rien, n'autorisait l'abus qui a été fait de son nom dans cette circonstance. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je pourrais m'arrêter là, car s'il y eut jamais une manœuvre suffisante pour vicier un vote, pour tromper les électeurs et égarer leur patriotisme, c'est assurément celle que je viens de signaler. La falsification des opinions de M. Clémenceau, attribuées, par un étrange procédé d'extension, à M. Malaspina; les accusations dirigées contre le patriotisme du candidat républicain; la distribution à la dernière heure d'un imprimé auquel il était matériellement impossible d'opposer aucune réponse, tout contribua à fausser le vote, d'autant plus que la Corse est le pays patriote par excellence, celui qui fournit le plus de soldats à la conscription militaire...

M. Cuneo d'Ornano. Très bien!

M. Pichon. ...celui, comme vous avez pu le voir tout à l'heure aux arduentes protestations de M. Cuneo d'Ornano, qui est le moins disposé à laisser suspecter son attachement à la patrie française. (*Très bien! très bien!*)

Mais j'ai d'autres arguments à apporter dans ce débat. On vous a lu, dans une discussion précédente, une lettre adressée à l'archevêque d'Aix par son suffragant l'évêque d'Ajaccio; je vous demande la permission de vous en rappeler très brièvement les termes :

« Bien vénéré seigneur... »

« Vous avez si bien défini la doctrine et tracé si magistralement les règles de conduite à suivre, que je me plaît à les reproduire après vous, monseigneur, pour l'instruction de mes diocésains, qui sont de nouveau appelés à choisir leurs représentants. »

Et comment le devoir des catholiques était-il défini dans cette circulaire? « C'est un devoir de voter, c'est un devoir rigoureux de bien voter; mal voter, c'est un péché. Vous coopérez au mal qui sera fait par vos représentants, puisque vous les avez librement choisis; vous les connaissez, ou vous deviez les connaître; vous êtes responsables; ils gèreront sans conscience les affaires du pays... (*Très bien! très bien! à droite*); ils le jetteront dans les entreprises ruineuses; ils dilapident nos finances... (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs*); la liberté d'élever vos enfants selon vos convictions ne vous sera pas rendue... » (*Nouvelle approbation à droite.*)

Je comprends, messieurs, que vous trouviez tout cela très bien. Demandez donc alors à vos évêques de ne pas se laisser salarier par le gouvernement de la République... (*Très bien! très bien! à gauche.*) Exclamations à droite.)

M. Laroche-Joubert. Rendez-leur les biens qu'on leur a volés! (Bruit.)

M. Pichon. « ...Dieu restera à la porte de l'école, de l'hôpital; ses ministres seront

soumis à un service militaire, dont le but est d'anéantir les vocations ecclésiastiques. Puis vous viendrez vous plaindre que vos paroisses n'ont plus de prêtres, que vos malades ne sont plus visités et meurent sans les derniers secours de la religion. Nous serons obligés de vous répondre : C'est votre œuvre et non la nôtre. Vous l'avez voulu. N'encourez pas cette redoutable responsabilité ; avant d'agir, réfléchissez : c'est votre fortune, votre paix, votre sécurité ; c'est l'âme, c'est le sang de vos enfants, que vous déposez dans l'urne du scrutin. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le rapporteur prétend que cette lettre a été publiée trop tard pour être connue des électeurs de l'arrondissement de Calvi ; M. le rapporteur, dont le travail a été fait avec beaucoup de conscience — je suis le premier à le reconnaître et tout le monde lui rendra cette justice — s'est trompé. Cette lettre a été publiée dans le numéro du journal *la Défense* portant la date du 4 octobre, c'est-à-dire paraissant le 3 ; le 5, c'est-à-dire la veille du scrutin, elle était entre les mains de tous les électeurs.

D'ailleurs, si vous aviez des doutes sur l'importance de ce document, je vous demanderais la permission de vous rappeler le très court passage d'un journal conservateur, *le Réveil de la Corse*, qui vous a été lu dans une discussion précédente par mon collègue M. Jumel :

« Cette lettre aussi digne qu'énergique a produit l'effet que nous étions en droit d'en attendre. »

« Elle a puissamment concouru à la double élection de nos candidats, aussi amis de Dieu que de l'ordre et de la liberté. »

« Nous remercions très cordialement notre vaillant évêque et son nombreux et respectable clergé, qu'on a si odieusement calomnié en le proclamant dévoué aux ennemis de la religion. »

« La journée du 6 octobre est aussi un triomphe pour l'Eglise corse. »

« Que ses ennemis en restent confondu ! »

Le clergé de l'arrondissement n'avait pas attendu les instructions de son évêque pour se lancer très violemment dans la lutte électorale. Dans presque toutes les communes les prêtres s'étaient faits les agents électoraux de M. de Villeneuve, les propagateurs les plus ardents des menaces, des injures, des calomnies dirigées contre le candidat républicain.

Je sais que cela sera contesté, comme tout le reste, et qu'on va essayer de démontrer tout à l'heure que, sans doute, pour obéir aux instructions de l'évêque, sans doute pour suivre les instructions données par les journaux qui dénonçaient M. Malaspina comme un ennemi personnel du Christ, le clergé corse, au moins certains prêtres, ont été pris d'un engouement aussi subit qu'inexpliqué en faveur du candidat républicain.

Ce qui fait justice de toutes ces dénégations, ce qui domine toutes ces fantaisies, ce sont les enquêtes officielles qui ont été faites. Si la sous-commission et le bureau avaient eu, comme moi, la curiosité d'aller jusqu'au ministère des cultes et de consulter le dossier des curés de l'arrondissement de Calvi, peut-être n'aurais-je pas à critiquer leurs conclusions à la tribune. Sur neuf curés qui ont été privés de traitement dans toute la Corse, cinq appartiennent à l'arrondissement de Calvi ; et savez-vous quels sont les motifs pour lesquels ils ont été frappés par M. le ministre des cultes, après enquête approfondie ? Pour vous les faire connaître, je vais les extraire textuellement des rapports officiels, sans y chanter ni un point ni une virgule. Je prie la Chambre d'écouter cette lecture, car il s'agit

de faits qui ont une importance capitale dans le débat.

« M. Bianconi, curé de Calenzana, et ses deux vicaires n'ont cessé de faire une active propagande en faveur de M. le marquis de Villeneuve.

« Le jour du vote, oubliant toute réserve, ils se sont rendus en corps à la salle électorale, portant sur leur poitrine la coquarde du marquis de Villeneuve et provoquant ainsi les applaudissements de ce candidat et de ses partisans, qui stationnaient en foule aux abords de la salle.

« Pendant toute la période électorale, M. Biasini, curé d'Aregno, a substitué l'air de la *Reine Hortense* au *Domine salvam fac Rempublicam...* » (Rires à gauche. — Interruptions à droite.)

« Il a placé lui-même à la boutonnière des partisans de M. de Villeneuve des cocardes confectionnées de ses propres mains ; il a contribué pour une large part à l'achat d'une couronne destinée à ce candidat ; il a alarmé les consciences en ne cessant de dire que voter pour un républicain c'était commettre un péché mortel et, enfin, à la nouvelle du succès de M. de Villeneuve, il s'est rendu à l'église, et là, s'accompagnant sur l'orgue, il a entonné un chant populaire composé en l'honneur de ce candidat et qui contient ces mots en langue corse : « A bas la République ! à bas Malaspina ! » (Bruit.)

« M. Orsolani, curé d'Occhiata, non content d'avoir assisté à une réunion tenue par M. le marquis de Villeneuve, de manifester publiquement ses préférences pour ce candidat et de pousser les électeurs sur lesquels il pouvait avoir quelque action à combattre le gouvernement de la République, s'est oublié jusqu'à donner lecture, sur la place publique, des journaux hostiles, aggravant cette faute par les commentaires qu'il faisait des articles les plus odieux.

« M. Orsini, curé de Novella, à la nouvelle de l'élection de M. de Villeneuve, a suivi à l'église une foule avinée, et, loin de faire cesser un pareil scandale, ne craignit pas de s'y associer en chantant le *Te Deum*. (Bruit.)

« M. Pierini, desservant de Poggioli, s'est constitué l'agent électoral de M. le marquis de Villeneuve, il a sollicité les suffrages des électeurs, organisé un punch, prononcé un discours en faveur de ce candidat et fait éléver en son honneur un arc de triomphe qu'il a décoré avec le mobilier de l'église. » (Rires à gauche.)

(A ce moment, M. de Mahy, vice-président, remplace M. Floquet, au fauteuil de la présidence.)

M. Pichon. Le Gouvernement s'est montré indulgent. Il aurait pu trouver dans la même circonscription des curés tout aussi coupables que ceux contre lesquels il a sévi. Je vous fais grâce des protestations qui sont au dossier ; dans les communes de Catteri, de Cassano, d'Avapessa, etc., les mêmes faits se sont produits.

Enfin, messieurs, si vous voulez avoir une idée de la violence avec laquelle le clergé corse s'est lancé dans la lutte électorale contre le candidat républicain, des outrages sans nom à l'aide desquels il a essayé de déshonorer les membres du gouvernement de la République, permettez-moi de vous donner lecture de quelques lignes d'une lettre adressée par M. l'abbé Sabiani, chapelain de Saint-Roch à Bastia, à M. Thévenet, ministre des cultes.

J'extrais cette lettre du journal de M. de Villeneuve.

M. le marquis de Villeneuve. Ce n'est pas mon journal, et l'abbé Sabiani n'appartient pas à mon arrondissement.

M. Pichon. C'est le journal qui vous

soutenait et qui était subventionné par vous. Voici ce qu'écrivit M. Sabiani à M. Thévenet, son ministre :

« Nous repoussons du pied vos propositions et ne craignons pas vos menaces, n'en déplaît à votre Excellence ! Dans quelques jours, après avoir secoué notre léthargie, nous irons aux urnes, avec tous les bons et honnêtes citoyens pour chasser l'ignoble syndicat d'exploiteurs, dont vous êtes un des meilleurs ornements... (*Rumeurs à gauche*) ; syndicat bondé de juifs, de francs-maçons et d'athées qui, depuis trop longtemps, rongez, torturez, avilissez notre pauvre patrie ! » (*Mouvements divers*.)

Je me contenterai, messieurs, après vous avoir fait ces lectures, de vous rappeler une discussion récente, que vous n'avez pas oubliée, celle dans laquelle intervinrent si brillamment M. l'évêque d'Angers et M. Ribot. Vous vous souvenez des revendications que M. l'évêque d'Angers avait apportées à cette tribune : il avait réclamé pour les prêtres le droit d'intervenir dans les luttes publiques, et au besoin dans les luttes électorales, ce qui lui attirait une protestation très vive et très éloquente de M. Ribot, qui lui disait :

« Je veux le prêtre libre, respecté dans son église ; mais je veux aussi maintenir les droits du pouvoir civil, suivre la tradition de ce pays, me conformer à l'instinct profond, au génie du peuple français. Je veux le curé hors de la politique. A l'église, oui ; sur la place publique, sur le forum, jamais !... »

« Cette règle a été trop souvent oubliée ; notre devoir est de la maintenir, de la faire respecter, et aucun de nous, dans cette Chambre, ne manquera à ce devoir. »

Dans cette discussion, M. Ribot, je le crois bien, se faisait illusion sur la possibilité pour l'Etat d'imposer le respect de ses droits au prêtre et de le maintenir hors du domaine de la politique par les procédés de gouvernement que lui donne le Concordat.

L'Eglise, on l'a dit souvent, n'est pas seulement un pouvoir religieux, mais un pouvoir ayant son enseignement, son corps de doctrines, son organisation qui ne sauraient s'accommoder des revendications de l'autorité républicaine. Elle considère les prêtres comme ses fonctionnaires, et non comme les agents de l'Etat.

Ils ont mission, suivant elle, d'enseigner ses principes, non ceux de la démocratie, et quand ils combattent contre la République, ils luttent en réalité pour l'Eglise elle-même, je veux dire en faveur de sa prétention dominatrice. Et l'Etat qui la safarie est mal préparé à lui résister. Mais précisément parce que je suis de cet avis, je pense — et vous avez pensé comme moi dans plus d'une autre circonstance — que nous ne devons pas laisser faiblir entre nos mains la seule ressource qui nous reste pour empêcher l'intervention cléricale de s'exercer dans nos luttes politiques, je veux dire l'annulation des élections obtenues par la pression religieuse.

Je ne crois pas beaucoup à l'efficacité de la privation de traitement, mais je crois à la possibilité de réduire l'action cléricale par l'annulation des élections qu'elle a corrompues. Vous avez pensé comme moi, et M. de Villeneuve aussi, car le jour où M. Ribot était à la tribune, il était de ceux qui l'applaudissaient. Il ne faudra pas qu'il soit surpris si tout à l'heure vous prononcez l'annulation de son élection en raison de la pression cléricale qui a été exercée à son profit.

Avant de terminer, je veux aller au-devant d'un argument, le seul qui me sera opposé dans cette discussion. On va vous dire naturellement, comme toujours, que M. Malaspina était candidat officiel et que la

candidature officielle s'était exercée d'une façon effrénée en sa faveur.

On va vous apporter une lettre du sous-préfet de Calvi qui a été adressée le 20 septembre 1889; — je vous demande de bien retenir la date parce que, au moment où cette lettre a été écrite, M. Malaspina n'était pas seul candidat républicain dans l'arrondissement: ils étaient trois — cette lettre est adressée au premier adjoint de la commune, faisant fonctions de maire. Elle est ainsi conçue :

» Calvi, le 20 septembre 1889.

« Monsieur le premier adjoint,

« Je suis informé que les gardes champêtres de la commune de Calenzana affectent une attitude très hostile au gouvernement de la République, depuis l'ouverture de la période électorale.

« Je ne suis nullement surpris, cela va sans dire, que M. le maire de Calenzana, révoqué, n'ait point empêché ses gardes champêtres de témoigner leur mépris à un gouvernement qu'il affectait lui-même de mépriser. Mais, ce qui m'étonne, c'est que vous, monsieur le premier adjoint, vous ne m'ayez pas encore signalé cet état de choses et proposé la révocation des gardes champêtres qui se permettent d'en prendre ainsi à leur aise avec le gouvernement de la République qui les honore de sa confiance et les fait vivre de son argent. (*Interruptions à droite.*)

« Comme il importe de rappeler sans retard à l'observation stricte et rigoureuse de leur devoir tous ceux qui seraient tentés de s'en écarter plus encore, j'ai l'honneur de vous inviter, monsieur le premier adjoint, à observer scrupuleusement les instructions que je vais vous donner.

« Au récu de la présente lettre, vous allez convoquer sur l'heure et d'urgence, dans la salle de la mairie, les huit gardes champêtres de votre commune.

« Lorsque ces gardes champêtres seront ainsi réunis en votre présence, vous leur donnerez lecture à haute et intelligible voix, de cette lettre, et vous les avertirez de ma part que celui d'entre eux qui manifestera d'une façon quelconque, soit par son attitude, soit par son vote, la moindre hostilité contre la République, je le ferai révoquer sur-le-champ et sans aucune pitié. »

M. Le Hérisson. Ils n'ont pas le droit de voter, alors.

M. le marquis de Villeneuve. Veuillez lire la fin de la lettre.

M. Pichon. « Je vous invite d'une façon toute particulière à veiller à ce que l'attitude de vos gardes champêtres ne soit pas contraire à celle que je désire les voir observer; et, si j'apprenais une fois de plus, par d'autres que par vous, que ces agents ont manqué à leur devoir envers la République, ce n'est pas seulement à eux, mais à vous-même, que je demanderai compte des incorrections qui me seraient signalées.

« Vous voudrez bien m'adresser par le prochain courrier un accusé de réception des instructions que je vous donne et me dire en même temps si les gardes champêtres à qui vous les aurez transmises sont disposés à s'y conformer. » (*Interruptions à droite.*)

M. Dugué de la Fauconnerie. Je trouve la lettre toute naturelle, mais c'est la candidature officielle dans toute sa beauté.

M. Pichon. Si vous voulez me répondre à la tribune, je prends l'engagement de ne pas vous interrompre; mais je vous prie de me laisser continuer ma discussion.

Si, en écrivant cette lettre, le sous-préfet de Calvi avait entendu exercer un contrôle quelconque sur le vote des électeurs, je ne serais pas à cette tribune pour le défendre (*Exclamations ironiques à droite.* — *Inter-*

ruptions), et aucun de nous n'accepterait cette tâche.

Un membre à droite. Sans les gardes champêtres, vous ne seriez peut-être pas nommé!

M. Laroche-Joubert. Si telle est votre opinion, vous pouvez descendre de la tribune.

M. Pichon. Je ne sais quel est celui de mes collègues qui me dit que je ne serais peut-être pas nommé sans les gardes champêtres; mais je me bornerai à lui répondre qu'il n'y a pas de gardes champêtres dans ma circonscription.

M. Laroche-Joubert. Mais il y a des débitants de tabacs!

M. Pichon. Je trouve l'explication de la phrase que vous reprochez au sous-préfet dans le rapport même de M. de Soland.

Voici, en effet, comment s'exprime ce rapport :

« Pendant que, sur le continent l'électeur, et surtout l'électeur rural, tient son vote secret, plie avec soin son bulletin plutôt deux fois qu'une, en Corse on tient à honneur de se déclarer, c'est le terme consacré, au plus tard la veille de l'élection; habituellement on se déclare au début de la période électorale.

« Quand l'électeur s'est déclaré, il prend la couleur choisie comme signe de reconnaissance par son candidat, puis les chefs de parti réunissent leurs partisans dans une maison ou une auberge, on passe une partie de la nuit à faire une sorte de veillée des armes.

« Cela s'est produit le 22 septembre et le 6 octobre dans toute la Corse, aussi bien de la part des partisans de M. Malaspina que de ceux du marquis de Villeneuve. »

Lorsque cette lettre a été écrite, il y avait un mois que M. de Villeneuve parcourrait l'arrondissement, organisant partout des manifestations tumultueuses au cours desquelles il disait, sur les places publiques, que le Gouvernement était un gouvernement de voleurs.

Et ceci n'est pas seulement attesté par des protestations, cela résulte aussi de documents officiels. Or, au premier rang de ceux qui le soutenaient dans cette campagne figuraient constamment, depuis l'ouverture même de la période électorale, les huit gardes champêtres de la commune. (*Mouvements divers.*)

M. le marquis de Villeneuve. C'est une erreur!

M. Le Hérisson. Alors, il fallait les révoquer; le sous-préfet avait le droit de le faire.

M. Pichon. La plus importante de ces manifestations avait lieu dans des circonstances qu'il est bon de vous faire connaître; et ici je m'excuse d'être obligé de vous lire un passage très important d'une protestation que je vous demande de retenir.

M. le marquis de Villeneuve. Ces manifestations ne sont venues qu'après la révolution.

M. Pichon. Eh bien, monsieur de Villeneuve, nous allons le voir.

Je vous demande, messieurs, la permission de vous lire un passage tout à fait important de la protestation qui est jointe au dossier, celle des habitants de Calenzana :

« Dans le courant de l'année 1887, le prince Roland Bonaparte, sous prétexte d'un voyage scientifique en Corse, se rendit à Calenzana, où sa présence provoqua de la part des bonapartistes une manifestation des plus enthousiastes. »

M. Cuneo d'Ornano. Et des républicains aussi, s'il vous plaît, qui étaient au premier rang.

M. Pichon. Monsieur Cuneo d'Ornano, laissez-moi continuer; je ne suis pas à la tribune pour exprimer votre opinion.

M. le président. Veuillez garder le silence, monsieur Cuneo d'Ornano, et permettre à l'orateur de continuer son discours.

M. Pichon. ... « Il évoqua le long séjour de son père, le prince Pierre Bonaparte, sur le territoire de cette commune, les services de tous genres qu'il y avait rendus et les bonnes relations qu'il y avait entretenues avec les habitants, ajoutant qu'il avait lui-même le désir de renouer ces relations et de continuer l'œuvre de son père en s'occupant du bien matériel du pays. Il promit, en même temps, de servir annuellement à la commune de Calenzana une liberalité de 7,500 fr. Cette promesse, longtemps oubliée, finit par recevoir sa première exécution en 1889, c'est-à-dire après que le rétablissement du scrutin d'arrondissement venait d'être voté par la Chambre des députés. Une commission, exclusivement composée de bonapartistes fut formée à l'effet de déterminer l'affection que devrait recevoir cette somme, et il fut décidé qu'elle serait employée à des embellissements ou à des travaux soi-disant utiles, tels que la création de chemins dans l'intérieur du village, et principalement à la construction d'une fontaine publique que surmonterait le buste du prince Pierre. Peu de temps après, sous prétexte de venir en aide à un ami malheureux dans ses affaires, mais en réalité pour créer déjà un courant populaire en faveur d'un membre de sa famille, le prince Roland Bonaparte se rendit adjudicataire, par suite de saisie immobilière, d'une vaste propriété, ce qui lui assurait d'avance l'influence naturelle dont dispose tout riche propriétaire au sein d'une population rurale composée en grande partie de bergers et de gens exposés à contrevenir.

« Les élections législatives approchant, le moment était venu de poser la candidature de M. le marquis de Villeneuve, beau-frère du prince Roland, dans cet arrondissement auquel il était absolument étranger et jusque-là inconnu de tous. Ce candidat ne tarda pas, en effet, à débarquer, et dès sa première venue, il établit, pour ainsi dire, à Calenzana, le quartier général de ses opérations électorales.

« Le candidat, bien secondé, imagina une manœuvre qui devait porter sur tout l'arrondissement, et qui, ajouté à tant d'autres, ne contribua pas peu à assurer son succès. Mais il s'agissait d'entretenir ce courant factice jusqu'au moment des élections. On annonça par la voie des journaux l'inauguration du buste du prince Pierre Bonaparte qui devait avoir lieu à Calenzana, le 15 septembre, et, pour donner plus d'éclat à cette fête, on convoqua individuellement tous les chefs du parti bonapartiste de l'arrondissement. Au jour indiqué, et après un grand banquet offert par M. de Villeneuve, le buste, entouré de drapeaux tricolores et suivi d'une foule armée, à la tête de laquelle marchait le marquis de Villeneuve... fut promené à travers toutes les rues de la localité, aux cris mille fois répétés de: « Vive le marquis! vive notre député! vive le prince Pierre! vive le prince Roland! » — Des dames précédées d'un étendard, avec cette inscription... — je ne veux pas lire cette inscription, parce qu'elle met en cause une tierce personne, Mme la marquise de Villeneuve, et que je ne veux pas l'introduire dans le débat. (Rires ironiques à droite.)

Un membre à droite. Il ne fallait pas la nommer alors!

M. Pichon. Je suis obligé de prononcer ce nom, messieurs, sans quoi vous m'accuseriez de tronquer une citation; mais je vous préviens que je le tairai partout où je le rencontrerai dans la lecture de la protestation.

“ Arrivé sur la place de l'église, le cortège s'arrêta ; le curé s'empressa d'aller au devant... et de l'introduire dans l'intérieur du sanctuaire, où des places d'honneur avaient été préparées... La foule suivit. Il importe d'ajouter que ce même jour une procession devait avoir lieu, et suivant un usage constant à Calenzana, s'engager à travers le village ; mais, ne voulant en rien entraver cette manifestation électorale, le curé, au mépris de cet usage, jugea à propos d'en modifier l'heure et l'itinéraire. Les réjouissances continuèrent toujours bruyantes. Dans la journée on fit aux électeurs des distributions de pain, de viande et de vin, et la fête se termina par un feu d'artifice et une grande illumination. »

Eh bien ! messieurs, il ne me convient pas d'apprécier cette manifestation en l'honneur d'un homme qui est connu surtout pour avoir dans des circonstances tragiques donné la mort à un citoyen paisible, qui allait au nom d'un de ses amis lui demander réparation des plus violents outrages.

M. le marquis de Villeneuve. Le tribunal a admis la provocation.

M. Pichon. Je constate seulement qu'à l'heure où nous tous qui nous souvenons des crimes ineffaçables, nous nous apprêtons à nous réunir pieusement autour du monument funéraire élevé par un de nos grands artistes à la mémoire de Victor Noir.

M. le comte Armand. Cela n'a aucun trait à l'élection.

M. Pichon. M. de Villeneuve ameute toute une population pour la glorification du meurtrier et je me demande en passant, sans y insister, si nous n'avons pas des lois pour empêcher de dresser sur nos places publiques le buste de ceux qui sont condamnés par la conscience universelle (*Exclamations à droite.* — *Applaudissements à gauche.*) et dont la dynastie nous a coûté tant de larmes, de ruines, d'or et de sang. (*Nouveaux applaudissements à gauche.* — *Exclamations à droite.*), mais je passe.

Les gardes champêtres de la commune de Calenzana ont assisté à la manifestation qu'on a faite le 22 septembre. Ils sont allés voter tous ensemble, drapeau en tête, cocarde du marquis à la boutonnière, mêlés à une foule de manifestants, le bulletin de M. de Villeneuve à la main, agité bien haut en criant : « Vive le marquis », et en parcourant les rues, après comme avant le vote, aux cris de : « A bas la République » ; manifestation que l'adjoint faisant fonction de maire signala au sous-préfet par une dépêche en date du 22 septembre, 11 h. 25 du matin. Ils furent révoqués pour avoir — ce sont les termes mêmes de la dépêche, il ne s'agissait nullement de leur vote — pris une part active à des manifestations injurieuses pour le Gouvernement. Cette dépêche était confirmée le 23 septembre au matin par une lettre.

Le sous-préfet se rendit le 26 septembre à Calenzana. Il entendit les gardes champêtres qui tous, à l'exception d'un seul, malade chez lui, déclarèrent qu'ils avaient le droit de faire ce qu'on leur reprochait et qu'après tout si on les révoquait cela leur serait bien égal.

J'aurai fini quand je vous aurai dit que dans cette même commune de Calenzana les républicains n'avaient cessé d'avoir la majorité depuis 1877 ; que sous le 16 Mai, malgré la pression électorale la plus scandaleuse, ils avaient eu 295 voix contre 204 ; en 1885, 320 contre 168 ; en 1886, 375 contre 115, et en octobre 1889 ils sont tombés, grâce aux moyens employés par les ennemis de la République, à une minorité de 177 voix contre 439. Le seul résultat de cette commune, s'il n'avait été faussé par les

manoëuvres employées, aurait suffi à modifier le résultat général de l'élection.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'à faire appel à votre justice. Je crois vous avoir démontré que l'élection de l'arrondissement de Calvi est entachée par les manœuvres les plus graves. Indépendamment des faits de corruption sur lesquels je m'expliquerai, s'il y avait lieu, cette élection a été obtenue par la menace, l'injure, l'imputation calomnieuse, l'ingérence cléricale la plus fantastique, sans parler des inqualifiables outrages adressés au gouvernement de la République par un candidat que ses alliances avec une dynastie flétrie par les représentants de la nation (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) ... auraient dû rendre moins hardi, plus calme et plus discret.

Je réclame l'annulation des opérations électorales ; j'espère que vous entendrez l'appel que j'adresse à votre justice, et j'ai confiance dans votre jugement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Villeneuve.

M. le marquis de Villeneuve. Messieurs, quand l'orateur qui descend de cette tribune vous entretenait de l'élection de Calvi, je me figurais que mon concurrent, M. Malaspina, avait obtenu la majorité le 6 octobre, et que M. Pichon, poussé par le seul sentiment de la justice, venait vous demander l'invalidation d'un coreligionnaire et d'un ami politique. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Pichon m'a, en effet, accusé de tous les actes de pression, de tous les actes de violence et de corruption que je suis en droit de reprocher à mon adversaire et à l'administration de l'arrondissement de Calvi. (*Approbation à droite.*)

M. Paul Déroulède. Comme à tous les candidats du Gouvernement d'ailleurs. (*Exclamations à gauche.*)

M. le président. Monsieur Déroulède, veuillez garder le silence.

M. le marquis de Villeneuve. Mais avant d'entrer dans le détail des faits, j'ai le devoir de m'expliquer sur quelques-unes des paroles que vous venez d'entendre.

M. Pichon, ne trouvant probablement pas dans les protestations les arguments suffisants pour justifier sa demande d'invalidation, m'a fait un procès de tendance. A l'aide de conversations particulières qu'il n'avait pas le droit d'apporter à cette tribune, il a essayé de me mettre en contradiction avec moi-même.

Il ne me serait pas difficile de lui répondre sur ce point et de réduire à néant toute son argumentation, je ne le ferai pas ; je ne dois compte de mes opinions qu'à mes électeurs, je n'en dois aucun compte à M. Pichon ni à la Chambre. (*Applaudissements à droite.*)

M. Corneau. Que venez-vous faire alors ?

M. le marquis de Villeneuve. Attendez mes explications. A l'heure actuelle, il s'agit de la validité des opérations électorales, et pas d'autre chose.

Aucune protestation n'était au dossier le 12 novembre, et la commission allait classer mon élection parmi celles qui n'étaient pas contestées, lorsque M. Malaspina annonça un envoi prochain de documents. On lui accorda un délai qui s'allongea indéfiniment et, pendant plus de deux mois, les protestations arrivèrent ; les agents de mon concurrent s'étaient mis en campagne, ils allaient de village en village, recueillant les racontars populaires, en inventant quand ils n'en trouvaient pas, quémandant les signatures qui leur étaient refusées par tout ce que la Balagne compte d'honnête, mais qui étaient accordées sans difficulté par les cabaretiers dont M. Malaspina avait largement payé les notes, par quelques hommes tarés dont j'avais refusé les offres

intéressées de service, enfin par des secrétaires qui estiment que l'intérêt politique justifie le faux témoignage. (*Très bien ! très bien ! à droite.* — *Interruptions à gauche.*)

Parmi ces protestations, quelques-unes ne pouvaient influencer les membres de la sous-commission, mais d'autres, fort habilement rédigées, et qui n'ont certainement pas été élaborées par les électeurs presque illétrés qui y ont apposé leur signature, étaient de nature à produire quelque impression. Je fis un résumé de ces protestations, et je les envoyai à mes amis en les priant de se livrer à une contre-enquête ; les résultats m'arrivèrent bientôt ; des témoins, mentionnés dans les pièces produites par M. Malaspina, s'indignaient contre l'abus qu'on avait fait de leur nom et déclaraient exactement le contraire des propos qu'on disait avoir été tenus par eux ; des électeurs qui, sous l'empire de je ne sais quelles séductions, avaient signé les premières déclarations, retiraient leur signature et déclaraient fausses et mensongères les pièces dont on voulait leur faire endosser la responsabilité.

Enfin, des amis de M. Malaspina, et non des plus vulgaires, un conseiller d'arrondissement, des conseillers municipaux, indignés de cette campagne de mensonges et de calomnies, demandaient eux-mêmes à signer les déclarations faites en ma faveur. J'ai, parmi les 2,011 signatures qui sont au dossier, plus de 200 signatures d'amis de M. Malaspina. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Veuillez remarquer ce chiffre : 2,011 électeurs ont signé des déclarations faites en ma faveur, c'est-à-dire les deux cinquièmes du nombre total des votants.

Quelques protestataires parlent de faits de corruption ou plutôt de tentatives de corruption qui se seraient produites dans trois ou quatre communes, spécialement celles de Cassano, Olmi-Capella et Pigna.

Les protestataires procèdent tous de la même façon : ils n'ont rien vu par eux-mêmes, mais ils ont entendu tenir des propos, et ils les répètent.

Il ne fallait pas avoir une très grande habitude des dossiers électoraux pour s'apercevoir que ces protestations ne réunissaient aucun des caractères de véracité qu'on est en droit de réclamer à des pièces de ce genre. Les chiffres semblaient mis au hasard : à Cassano, par exemple, on parlait de 130 fr. offerts à un berger, de 150 fr. offerts à un paysan, 300 fr. à un mendiant ; et tout à côté on racontait que le même agent électoral avait offert 10 fr. à un médecin. Je comprends très bien que le médecin ait été humilié et ait refusé. (*Rires.*)

Autre singularité : pourquoi les électeurs qui ont été victimes de ces tentatives de corruption ne signent-ils pas leurs déclarations ?

Un de nos collègues disait l'autre jour que rien n'était aussi difficile à prouver que la corruption, parce que celui qui a reçu de l'argent ne veut pas l'avouer et s'expose à des poursuites. Cela n'est peut-être pas tout à fait exact. Nous en avons vu la preuve dans l'élection de Nice, et je crois que celui qui a eu assez peu de dignité pour vendre son suffrage est parfaitement capable de vendre sa déclaration.

Mais ici la situation est absolument différente. Il ne s'agit pas d'électeurs qui ont reçu de l'argent ; il s'agit d'électeurs à qui on est venu proposer de l'argent — je prends les affirmations de mes adversaires — qui l'ont énergiquement refusé et qui ont voté à bulletins ouverts pour M. Malaspina. Pourquoi ne signent-ils pas ? Ils auraient, en signant, affirmé leur propre intégrité. Et cependant ils ne signent pas. Il y a bien un électeur

qui a signé une déclaration dans laquelle il affirme qu'un de mes agents lui a offert 50 francs et qu'il les a refusés.

Seulement, cet électeur a signé une autre déclaration, dans laquelle il affirme que mon agent ne lui a jamais rien offert. Mais j'ai dans mon dossier une déclaration signée par deux des hommes les plus honorables du village de Cassano qui affirment, en donnant les détails les plus précis à l'appui de leur affirmation, que cet électeur, nommé Passani, a reçu une fois 20 francs et une autre fois 30 fr. d'un agent de M. Malaspina. Les déclarants donnent les noms des personnes qui ont servi d'intermédiaires, et l'une d'elles est aujourd'hui poursuivie.

Je terminerai ma réponse à ces griefs de corruption en vous disant que les agents de cette campagne d'invalidation ne se sont pas seulement adressés à la Chambre ; ils ont encore assailli de leurs dénonciations le parquet de Calvi. M. le procureur de la République a ouvert instructions sur instructions, mais elles n'ont pu aboutir, non seulement à la condamnation d'un de mes agents, mais même à une poursuite contre un seul d'entre eux pour faits de corruption électorale. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Dans ces conditions, j'estime que cette enquête, faite sur les lieux-mêmes par des magistrats qui ont qualité pour le faire, qui parlent la langue du pays, qui connaissent les témoins, — car dans un petit arrondissement tout le monde se connaît — qui savent quel degré de confiance il faut attacher aux protestations, je dis que cette enquête constitue, par elle seule, une réponse plus que suffisante à toutes les allégations de M. Malaspina. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

J'en ai fini avec les faits de corruption par des dons, et je passe immédiatement au second grief relatif aux libations.

A en croire les protestataires, à en croire M. Pichon, qui s'est fait ici leur interprète, toute la Balagne aurait mangé et bu à mes frais pendant la période électorale. Les protestataires disent vrai. On a beaucoup bu en Balagne pendant la période électorale, mais ils oublient de dire que c'étaient eux-mêmes qui se livraient à ces orgies, et que c'était M. Malaspina qui payait. Je le prouverai jusqu'à l'évidence, si on le conteste : car mon dossier regorge de documents à cet égard ; mais, pour le moment, je me borne à réfuter l'accusation.

Dans quelques communes, mes amis se seraient réunis le 5 octobre au soir, ils auraient passé la nuit dans une orgie électorale, et, le matin, ils seraient venus voter tous ensemble et en état d'ivresse.

Il a fallu une véritable audace aux signataires de ces protestations pour essayer de transformer en un acte de corruption un usage constant, qu'ils ont eux-mêmes pratiqué dans toutes les communes et dont, mieux que personne, ils connaissent le véritable caractère. Nulle part, messieurs, les luttes électorales ne sont aussi violentes qu'en Corse, et cela tient à ce fait que, dans ce pays, les luttes sont autant des luttes personnelles, des luttes de famille et de clans que des luttes purement politiques ; aussi, depuis le plus grand propriétaire jusqu'au plus humble paysan, chacun y prend une part active, chacun y apporte une arpent qui trouve son origine dans des passions de haine ou d'affection bien plus puissantes sur le cœur humain que de simples divergences d'opinion.

Il n'y a qu'un nombre presque insignifiant d'abstentions ; la différence entre le nombre des inscrits et le chiffre des votants provenant presque exclusivement des absences. La dernière nuit on se réunit chez le chef de parti, on se compte, on fait le dénombrement des électeurs indécis

que peut contenir la commune, on leur envoie des émissaires, on ne néglige rien pour les attirer et pour obtenir ce triomphe local que l'on célébrera le lendemain après la fermeture du scrutin par des chants, des danses et des salves de mousqueterie.

Mes amis se sont réunis dans quelques communes, mais ces réunions n'ont pas eu le caractère qu'on leur prête.

Elles se sont terminées, disent les déclarations, vers onze heures ou minuit, et chacun est venu voter le lendemain en pleine connaissance de cause, avec une entière liberté d'esprit.

Les déclarations abondent à ce sujet. A Santa Reparata j'ai, pour répondre aux protestations, une contre-protestation signée par seize électeurs, une autre par dix-sept électeurs, une déclaration du maire et une du notaire.

A Speloncato, où j'ai eu 121 voix, j'ai une protestation signée par le maire et par cent électeurs.

Enfin, à Olmi-Capella, il y avait deux protestations : l'une était signée par un électeur nommé François Canione ; il est revenu sur sa déclaration et a dit dans une seconde pièce tout le contraire de ce qu'il avait affirmé dans la première.

La seconde protestation était signée par des électeurs qui n'avaient pas assisté à la réunion et qui ne savaient que par où dire ce qui s'y était passé. Ils désignaient trois électeurs qui étaient, disaient-ils, prêts à affirmer la sincérité de leurs déclarations. Ces trois électeurs interrogés ont répondu exactement le contraire.

Je passe, messieurs, aux dons faits à la commune de Calenzana et à la fête qui en a été la conséquence.

C'est en 1885 que le prince Roland Bonaparte conçut le projet de retourner en Corse et de revoir le pays où il avait passé ses premières années. Des lettres qui sont au dossier en font foi. Ce projet fut réalisé au mois d'octobre 1887.

Le prince fut accueilli à Calenzana où son père avait résidé, où lui-même possédait des propriétés, par une manifestation des plus enthousiastes. Une députation composée de membres du conseil municipal, qui était en majorité républicain, et de notables de la commune lui demanda d'achever l'œuvre commencée autrefois par son père, c'est-à-dire de capter de nouvelles sources et de reconstruire une fontaine insuffisante pour les besoins de la population. (*Bruit de conversations.*)

A droite. Nous n'entendons pas.

M. le président. Veuillez garder le silence, l'orateur est fatigué et ne peut éléver la voix.

M. le marquis de Villeneuve. Il m'est absolument impossible de parler plus haut.

M. Leydet. On a moins écouté M. Pichon tout à l'heure.

M. le président. Je fais remarquer à ceux de nos collègues qui réclament le silence qu'ils font beaucoup de bruit eux-mêmes et j'engage les membres de tous les côtés de la Chambre à s'abstenir de conversations qui empêchent l'orateur d'être suffisamment entendu.

M. le marquis de Villeneuve. Le prince accueillit cette demande. Il conseilla la création d'une commission qui fut constituée immédiatement, c'est-à-dire au mois d'octobre 1887, qui fut prise indifféremment dans tous les partis et qui fut chargée de dresser le devis et le plan de la fontaine. Et le prince déclara que, lorsque le devis serait dressé, il enverrait les fonds nécessaires pour son exécution.

Voici comment s'exprimait à cette occasion l'organe du parti radical en Corse, le *Bastia-Journal*, qui a soutenu avec la

plus grande énergie la candidature de M. Malaspina :

« L'arrivée du prince a été pour nous une fête intime à laquelle nous avons tous pris part, sans aucune distinction de parti. Un cri unanime s'élève de partout : « Vive le prince Roland ! » et ce cri trouvera un écho dans tous les cœurs généreux,

« Nous saluons en lui, non le représentant d'une famille dynastique, mais l'homme qui a su prodiguer ses biens.

Bastia-Journal publiait cet article le 8 octobre 1887. C'est donc une commission créée bien avant que je fusse candidat, bien avant qu'il fût question du scrutin de iiste, qui a été chargée d'élever la fontaine de Calenzana et de diriger l'organisation de la fête qui en a été la conséquence naturelle.

Cette fête, je l'ai présidée ; mais peut-on en faire un reproche au gendre du prince Pierre, au beau-frère du prince Roland ?

D'ailleurs, en la présidant, je ne faisais qu'imiter M. Malaspina, qui, quelques jours auparavant, n'étant ni conseiller général ni même conseiller municipal, assistait dans le cortège officiel à la fête de Paoli, à l'île Rousse, qui accompagnait le cercueil du général à travers les plaines de la Balagne et qui, se substituant au maire dans la commune de Belgodère, recevait le cercueil à la porte de l'église et présidait l'absoute. D'ailleurs je n'ai pris aucune espèce de part à l'organisation de la fête. J'avais quitté Calenzana le 23 août, je n'y suis revenu que le 15 septembre, jour de la fête, à quatre heures du soir. Je me suis rendu sur la place de la Fontaine, j'ai prononcé un discours, et le soir j'ai été invité, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes, à un banquet donné chez le président de la commission. C'est ce banquet qui a eu lieu, non dans un endroit public, mais chez le président de la commission, et sur invitations personnelles faites par lui, qu'on a voulu considérer comme un acte de corruption. J'ai, à cet égard, une déclaration qui est signée par cent soixante-dix-neuf électeurs, et qui est ainsi conçue :

« De nombreux étrangers, parmi lesquels se trouvaient de nombreux partisans de M. Malaspina et des autres candidats, étaient venus assister à la fête et, suivant l'usage corse, étaient allés demander l'hospitalité à leurs amis de tous les partis. Quelques-uns des plus importants furent reçus ainsi que le candidat lui-même chez M. Buonacorsi ; mais il n'a été fait aucune distribution de vivres aux habitants de Calenzana. »

J'ai une autre déclaration qui vient du canton d'Olmi-Cappella et dans laquelle 16 électeurs qui ont assisté à la fête s'expriment de la manière suivante :

« Nous soussignés, électeurs domiciliés à Mausoleo, Olmi-Cappella et Pioggiola, déclarons :

« Que nous sommes allés de nous-mêmes, le 15 septembre, à Calenzana ; qu'aucun banquet n'a été offert par le marquis à Calenzana ; que chacun a diné où il a pu, et que seulement quelques-uns des principaux visiteurs, à savoir : Angelin Colombani et Canioni, d'Olmi-Cappella, Antoine-François Colombani et Casanova, de Pioggiola, Victor Renucci, de Mausoleo, c'est-à-dire cinq personnes de tout le canton, ont été invités chez M. Buonacorsi et par lui à un dîner auquel le marquis de Villeneuve et la princesse Jeanne Bonaparte assistaient aussi comme invités. »

Messieurs, il me serait très facile de vous donner des détails complets sur les signataires de la protestation de M. Malaspina. J'ai fait une enquête à ce sujet, et elle n'a pas été sans intérêt.

A Speloncato la protestation est faite par un électeur instruit qui habite le village,

Qui a assisté à toute la campagne électorale, qui a libellé la protestation, qui l'a écrite de sa propre main, mais ne l'a pas signée. Il est allé chercher deux signataires : l'un est un cabaretier qui a donné à boire pour le compte de M. Malaspina pendant toute la campagne électorale, l'autre qui n'a jamais voté depuis 1876 sans vendre son suffrage, et j'ai dans mon dossier la liste édifiante de ces actes commerciaux.

A Calenzana, je relève parmi les signataires de la protestation les noms de plusieurs électeurs qui sont venus me demander de l'argent ou des promesses de places. J'ai repoussé leurs propositions et ils ont voté pour M. Malaspina.

Si on insistait sur ce point, je lirais les déclarations que j'ai au dossier.

Un mot encore pour terminer ce chapitre des libations. Une protestation parle d'un punch qui aurait été commandé par mon secrétaire et distribué aux électeurs de Speloncato.

Ici encore on dénature un fait très simple. La Corse est un pays d'enthousiasme et de manifestations populaires.

Quand j'arrivais dans une commune, on dressait des arcs de verdure, on tirait des coups de fusil ; souvent on prononçait plusieurs discours auxquels je répondais de mon mieux, et enfin on m'offrait un vin d'honneur. Une bouteille de vin et quelques verres étaient disposés sur une table, et je trinquaient avec les principaux chefs de partis.

Le soir, à l'issue de la réunion publique dans laquelle j'exposais mes vues, je rendais à mon tour la politesse que l'on m'avait faite le matin, et je trinquaient avec les chefs de famille qui m'avaient offert le vin d'honneur.

Je vous avoue que je me serais très volontiers dispensé de cette formalité obligatoire, car pour me soumettre aux usages du pays, j'ai dû faire une visite personnelle aux 5,500 électeurs de mon arrondissement, et un usage immémorial, constamment pratiqué, dans toute la Corse, chez le millionnaire aussi bien que chez le cultivateur, exige que celui qui entre dans une maison y accepte un verre de vin : vous conviendrez que le métier de candidat n'est pas dans ce pays un métier sans fatigue... M. Bizzarelli. 5,500 verres de vin, cela fait votre éloge. (On rit.)

M. le marquis de Villeneuve. ...et je suis persuadé que bien loin de trouver un motif d'invalidation dans ces libations dont j'ai été la victime, beaucoup plus que l'auteur, vous y trouverez au contraire un motif puissant de validation. (Nouveaux rires.)

— Très bien ! très bien ! à droite.) Je passe, messieurs, au second grief qui a été invoqué contre mon élection, la polémique diffamatoire envers mon concurrent. M. Pichon vous a exposé d'une façon tout à fait inexacte mon rôle dans cette polémique. J'ai le droit de rétablir les faits et de vous dire quand, et par qui, le nom de M. Clémenceau a été jeté dans la lutte électorale.

M. Malaspina préparait depuis très longtemps sa campagne électorale ; mais, en présence de deux candidats républicains, dont l'un, ancien député, avait honorablement rempli son mandat, et dont l'autre, conseiller général, comptait de nombreuses sympathies, il ne savait trop sur quoi étayer ses visées ambitieuses. On le savait riche, très riche même, et cela suffisait sans doute à ces familiques dont on trouve malheureusement des spécimens un peu partout, mais ce n'était point un titre auprès de la majorité partie de ces populations balanaises qui ont conservé intact le culte du vieil honneur corse. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Malaspina avait bien à son actif un

acte politique : il avait eu l'honneur de figurer comme témoin dans le procès de la haute cour. Il avait raconté que la nuit du Deux-Décembre, la fameuse nuit historique, il était allé, de la part de M. Clémenceau, chercher à leur domicile les députés qu'on savait hostiles à M. Jules Ferry et les avait conduits chez M. Laguerre.

Mais il comprit que cet acte, le seul acte politique de sa vie, pourrait ne pas suffire à déterminer un courant populaire en sa faveur et il chercha autre chose. (Rires à droite.)

A ces populations d'un pays pauvre, où chacun a plus ou moins besoin du Gouvernement, où l'on croit trop à la toute-puissance des recommandations, il se présenta comme l'ami des puissants du jour.

A l'entendre, à entendre ses agents, les ministères n'avaient ni secret ni refus pour lui ; il était une sorte de « père Joseph » tenant en ses mains tous les fils de la politique républicaine. (Rires approbatifs à droite.)

A Paris, messieurs, de pareilles prétentions font sourire ; mais dans une province éloignée, auprès de paysans peu initiés aux choses de la politique, ces hablées produisaient leur effet ; et quand je disais à mes électeurs que M. Constans pourrait à la rigueur se passer des conseils de M. Malaspina, que celui-ci n'était pas encore entré dans le cycle des célébrités contemporaines ; que huit jours avant d'être candidat dans l'arrondissement de Calvi, je ne connaissais pas même de nom mon futur concurrent, mes électeurs hochaien la tête et se demandaient : Comment peut-on ne pas connaître un homme qui tutoie les ministres ? (Nouveaux rires à droite.)

M. Malaspina excellait d'ailleurs à jouer ce rôle de mouche du coche ministériel. Il recevait le préfet dans sa maison de Belgoderia ; il l'accompagnait aux fêtes de Paoli, il voyageait avec lui. Quand il partait pour Paris, il faisait dire par ses agents qu'il allait conférer avec le ministre de l'intérieur. Il ne négligeait, en un mot, aucun moyen, même des plus vulgaires, pour faire croire à sa grande influence, à ses hautes relations.

Mais, parmi les hommes politiques dont M. Malaspina mettait ainsi l'amitié en actions électorales, le principal était sans contredit notre honorable collègue, M. Clémenceau, dont il se présentait, à la fois, comme le protégé et comme le protecteur.

M. Malaspina usait du nom de M. Clémenceau comme de son bien propre et par de petits mots autographiés dont j'ai un spécimen dans mon dossier, il offrait la protection de son puissant ami même à ceux qui ne la demandaient pas.

M. Clémenceau. Mon cher collègue, est-ce que vous avez trouvé la trace de mon intervention dans cette élection ?

M. de Villeneuve. De votre intervention personnelle, non jamais, je dis seulement que M. Malaspina usait de votre nom.

J'ai là un document intéressant. C'est le résumé fait par deux auditeurs du seul discours que M. Malaspina ait prononcé pendant la période électorale.

« Nous étions au café de Montali (Pierre) un soir de septembre, au moment où M. Malaspina entra entouré de ses partisans. Il fit servir un punch et fit un petit discours où il disait en substance entre autres choses : « De politique, n'en parlons pas ; ma fortune, si je l'ai, je la garde pour moi ; maintenant, quant aux faveurs de l'administration, j'en ferai jouir mes amis. Ceux qui désirent des places, selon leur capacité, peuvent compter sur mon appui ; le Gouvernement ne me refusera rien. » (On rit.)

Si M. Malaspina s'était contenté de pro-

mettre des places, ses concurrents conservateurs ou opportunistes auraient pu ne pas s'en préoccuper autre mesure ; mais depuis le mois de juillet il faisait une promesse autrement grave au point de vue des résultats électoraux : ses agents déclaraient qu'il était, non pas le candidat préféré, mais le député choisi par M. Clémenceau et par l'administration, et que, si l'un de ses concurrents, quel qu'il fût, était nommé, M. Clémenceau le ferait invalider.

J'ai à cet égard des déclarations très nombreuses. Elles sont au nombre de 59, venues des 35 communes de l'arrondissement et revêtues de 777 signatures ; elles attestent que les agents électoraux de M. Malaspina ont colporté ces bruits dans toutes les communes, pendant tout le cours de la période électorale.

En voici deux ou trois qui suffiront à vous donner une idée de toutes les autres :

« Nous soussignés, électeurs de la commune d'Avapessa, au nombre de 22, déclarons, comme sous la foi du serment, qu'à l'époque des dernières élections législatives dans le canton de Muro et surtout à Avapessa, pour attirer les partisans de M. le marquis de Villeneuve, les quelques gens du parti de Malaspina ne cessaient de répéter sur tous les tons que le marquis serait invalidé par l'omnipotence de M. Clémenceau, et qu'élue ou non, M. Malaspina était et devait être le député de l'arrondissement.

« Avapessa, le 24 novembre 1889. »

Les signatures sont légalisées.

Voici une autre attestation, également légalisée :

« Les soussignés, électeurs de la commune de Catteri, déclarent que, pendant toute la campagne électorale, les partisans de M. Malaspina n'ont jamais cessé de faire glisser dans l'esprit des électeurs que M. Malaspina, en raison de ce qu'il avait beaucoup financé dans le journal *la Justice*, était l'ami intime de M. Clémenceau, homme de grande valeur, chef de bande d'un groupe de députés (*On rit*) et très influent à la Chambre ; et ajoutant à cela qu'il ne valait pas la peine de voter pour M. le marquis, car, quoique nommé, il serait invalidé. »

On cite ensuite les noms de 12 des partisans de M. Malaspina qui répétaient journallement ces propos, et cette déclaration est signée par 36 électeurs dont 7 conseillers municipaux.

Autre déclaration :

« Nous soussignés, électeurs demeurant à Mausoleo, déclarons que M. Malaspina, pendant la période électorale, se disait et faisait dire à ses agents et partisans qu'il était l'ami intime de Clémenceau, et qu'il pouvait, quoique non député, obtenir bien des faveurs de sa part, attendu que M. Clémenceau était une personne qui avait de l'influence à la Chambre et au ministère ; la preuve en est, que les partisans et amis de M. Malaspina ont fêté la réussite de Clémenceau comme député, en disant que c'était pour eux la même chose que si M. Malaspina avait réussi, et qu'ils auraient obtenu les faveurs gouvernementales de la part de Clémenceau par l'intermédiaire de M. Malaspina. » (Mouvements divers.)

C'est alors messieurs, et seulement alors, c'est-à-dire lorsque M. Malaspina avait jeté lui-même dans la polémique le nom de M. Clémenceau, que le journal opportuniste *le Pillori*, d'un côté, et le journal conservateur *la Défense*, de l'autre, lui répondirent : « M. Clémenceau a déposé le 4 mars 1871, sur la tribune de l'Assemblée nationale, une pétition qui est un outrage sanglant et immérité au patriotisme de la Corse : vous n'avez pas le droit, vous, Corse, vous candidat en Corse, de vous réclamer de son patronage. »

M. Clémenceau. Mais vous n'avez pas dit cela ; vous avez prétendu que j'avais de-

mandé la séparation de la Corse et de la France.

M. le marquis de Villeneuve. Non, je n'ai pas dit cela...

M. Clémenceau. C'est imprimé, et c'est vous qui avez payé: c'est vous qui êtes responsable. Vous pouvez regretter ce que vous avez fait, mais vous ne pouvez pas le nier.

M. Pichon. Vous avez absolument refusé, monsieur de Villeneuve, de nous communiquer le dossier dont vous donnez connaissance à la Chambre en ce moment.

M. Clémenceau. Naturellement!

M. Pichon. Alors que notre dossier vous était tout grand ouvert, vous avez absolument refusé de nous communiquer les pièces dont vous vous servez.

M. le président. Veuillez ne pas interrompre, monsieur Pichon. Je serai obligé de vous rappeler à l'ordre, si vous continuez.

M. le marquis de Villeneuve. J'ai communiqué à M. Pichon les pièces...

M. Pichon. Du tout! C'est absolument inexact, et je l'établirai tout à l'heure à la tribune.

M. le marquis de Villeneuve. J'ai eu une entrevue avec vous et je maintiens que je vous ai communiquée toutes les pièces que vous m'avez demandées.

M. Pichon. C'est déjà là une restriction... Je demande la parole.

M. le marquis de Villeneuve. Le *Pilori*, journal opportuniste de Bastia, qui soutenait la candidature de M. de Champeaux à Calvi, celle de M. Ceccaldi à Ajaccio, et celle de M. Emmanuel Arène à Sartène, répondant à un ami de M. Malaspina, publiait à la date du 10 juillet les lignes suivantes :

« M. Clémenceau est cordialement détesté en Corse. Ce n'est pas là une question de programme politique, mais une question d'amour-propre national. M. Clémenceau nous hait; nous le lui rendons avec usure, à tel point que si le député de l'extrême gauche arrivait parmi nous, nous ne savons pas si on exercerait envers lui nos vieilles traditions d'hospitalité... » (*Exclamations à gauche.*) Nous pouvons le regretter, mais la situation est telle. »

Je ne fais que lire.

M. Clémenceau. Heureusement que vous n'avez pas qualité pour parler au nom de la Corse. Vous n'êtes pas Corse! (*Bruit à droite.*)

M. le marquis de Villeneuve. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le journal opportuniste de Bastia, le *Pilori*, qui s'exprime ainsi.

M. Barthou. Vous devriez, en tout cas, désapprouver ce langage.

M. le président. Messieurs, je vous en prie, n'établissez pas de colloque avec l'opposant.

A gauche. Quel est le journal qui a imprimé ce que vous venez de lire?

M. le marquis de Villeneuve. Le journal de Bastia, le *Pilori*, qui soutenait le 22 septembre la candidature de M. Emmanuel Arène à Sartène, celle de M. Ceccaldi à Ajaccio et celle de M. de Champeaux à Calvi.

M. Pichon. Vous avez couvert d'injures M. de Champeaux, pour lequel vous témoignez aujourd'hui tant de sympathie. (*Exclamations à droite.*)

M. Cuneo d'Ornano. Le *Pilori* n'était pas le journal de M. de Villeneuve.

M. le marquis de Villeneuve. J'ajouterai qu'on ne saurait même prétendre que le *Pilori* et la *Défense* aient réveillé un souvenir oublié.

Le peuple corse a une très grande qualité: il n'oublie ni le bienfait ni l'injure, et il ne pardonne jamais. Le souvenir de la pétition du 4 mars 1871 est resté gravé

dans tous les coeurs; et j'ajouterais même qu'une médaille avait été frappée à cette époque, sur laquelle est inscrit le nom de M. Clémenceau. On peut la voir à la bibliothèque de Bastia.

M. Clémenceau. Et que lit-on sur cette médaille?

M. le marquis de Villeneuve. On lit ceci: « 4 mars 1871, Clémenceau. » (*Mouvements divers.*) Cette médaille était destinée à perpétuer le souvenir de l'injure...

M. Emmanuel Arène. Il faut croire que vous êtes tombé sur le seul exemplaire qu'il y ait, car pour ma part je n'en ai jamais vu et je l'ignorais absolument. (*Sourires.*)

M. le marquis de Villeneuve. Cette médaille, je le répète, est à la bibliothèque de Bastia.

Le reproche adressé à M. Malaspina au commencement de la période électorale était d'ailleurs parfaitement défini. On lui disait: « Vous êtes l'ami d'un homme qui a coopéré à un acte que nous considérons comme blessant pour la Corse. » Il me semble difficile de soutenir que ces attaques, auxquelles je suis resté complètement étranger dans le début, — car je me trouvais à Paris à l'époque où elles ont commencé, — ont dépassé la limite des attaques permises.

Le dépôt de la pétition du club positiviste de Paris est constaté par le *Journal officiel*, et je me demande en vertu de quel privilège il serait interdit aux journalistes et aux candidats de discuter et d'apprécier les actes politiques de M. Clémenceau.

M. Clémenceau. Il faut respecter la vérité, voilà tout!

M. Bouge, ironiquement. Vous demandez sans doute l'invalidation de M. Clémenceau, monsieur de Villeneuve?

M. le marquis de Villeneuve. Je sais bien que depuis dix ans et jusqu'à ces derniers temps M. Clémenceau a combattu avec une implacable ténacité tous ceux qui se sont succédé sur ces bancs (*l'orateur indique le banc des ministres*), et que sa verve caustique a porté le coup mortel à plus d'un ministère; mais je ne suppose pas qu'à ce massacre des innocents (*Sourires.*) M. Clémenceau ait gagné un brevet spécial d'inviolabilité. (*Mouvements divers.*)

A gauche. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous ne comprenons pas!

M. le marquis de Villeneuve. On a reproché aux adversaires de M. Malaspina d'avoir dénaturé la portée de l'acte accompli le 4 mars 1871, et M. Pichon a soutenu cette opinion. Eh bien, je soutiens, moi, que le député qui apporte à la tribune une pétition de la nature de celle dont il s'agit en assume la responsabilité. (*Très bien! très bien! à droite.* — *Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Clémenceau. J'ai dit le contraire à la tribune en déposant la pétition dont vous parlez.

M. le marquis de Villeneuve. Je demande à tous mes collègues, à quelque parti qu'ils appartiennent, et à M. Clémenceau lui-même, revenu de ses anciennes erreurs...

M. Clémenceau. Je ne suis revenu de rien du tout! (*Sourires.*)

M. le marquis de Villeneuve. ... si on proposait à l'un d'entre vous de déposer sur cette tribune une pétition réclamant la séparation d'un département et de la France...

M. Clémenceau. Le règlement actuel ne rend pas obligatoire le dépôt des pétitions à la tribune.

M. le marquis de Villeneuve. ... consentirait-il? Non, messieurs, pas un de vous n'y consentirait (*Applaudissements à droite*), et la réponse que vous me faites au fond de vous-même est la condamnation de l'acte du 4 mars 1871.

Je ne sais si M. Clémenceau montera à cette tribune; mais s'il croit à propos de faire, qu'il ne tente plus une justification inutile, il ne peut, il ne doit y apporter qu'une chose: l'expression d'un regret.

M. Clémenceau. Je dirai ce qu'il me plaira, monsieur. Je ne vous demanderai pas ce qu'il faut dire, soyez tranquille!

M. le président. La tribune est libre pour M. Clémenceau comme pour les autres membres de cette Chambre, et il y tiendra le langage qu'il lui conviendra de tenir. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

M. Clémenceau. Voulez-vous me permettre, monsieur, de vous poser une question? (*Exclamations à droite.*)

M. le marquis de Villeneuve. Vous me la poserez à la tribune.

M. Clémenceau. Je comprends votre refus; c'est plus commode! (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. le marquis de Villeneuve. Vous me répondrez à la tribune. (*Bruit à gauche.*) Messieurs, je viens de vous montrer M. Malaspina associant son nom à celui de M. Clémenceau; il était donc tout naturel qu'on lui fit porter dans une certaine mesure la responsabilité des actes de son chef politique. À moi, qui n'étais pas né à l'époque du coup d'Etat, à moi qui, en 1870, étudiais l'anthologie grecque et latine, on a bien reproché le 2 Décembre et les désastres de l'année terrible!

D'ailleurs, le reproche adressé à M. Malaspina était parfaitement défini, et il lui eût été très facile de faire cesser la polémique en blâmant publiquement l'acte du 4 mars 1871. Mais nous cherchions inutilement dans tous les journaux de M. Malaspina une déclaration quelconque à cet égard.

Le *Bastia-Journal*, comprenant la faute commise par son candidat, publiait le 5 octobre un appel chaleureux aux électeurs et le terminait par ces mots: « Vive la République! vive la France! vive la Corse! »

Mais tout à côté se trouvait la proclamation de M. Malaspina dans laquelle il lisait simplement ceci: « Aux urnes pour Ballaghe et pour la République! »

Je n'ai pas l'intention d'incriminer les sentiments patriotiques de M. Malaspina; mais je dois constater qu'il mettait un singulier entêtement à ne pas céder à des sommations qui, pour être un peu vives dans la forme, n'en étaient pas moins parfaitement légitimes au fond.

Il négligeait de prononcer le mot de « France». Il mettait une véritable obstination à garder comme principal agent un Italien à peine naturalisé; il ne manquait aucune occasion de blesser les susceptibilités patriotiques de ses électeurs. Or, ces susceptibilités sont très vives en Corse. La Corse est en quelque sorte un pays frontière que les géographes de l'autre côté des Alpes reconnaissent comme terre italienne, et si vendiquent comme terre italienne, et si dans un département du Centre, une bataille séparatiste peut à la rigueur paraître sans importance, il ne saurait en être de même en Corse.

Il ne faut pas oublier en effet que la Corse est un pays d'admirables soldats, la terre classique de l'énergie, du dévouement et de la fidélité, mais que sa race a les défauts de ses qualités et qu'elle montre peu de propension au commerce et à l'industrie.

Chaque année, il arrive de Lucques, très économies, qui viennent louer leurs bras. Une partie s'en retourne après la saison des travaux agricoles, qui est la vée; mais une autre partie, qui va tous les jours en augmentant, se fixe en Corse, s'y livre au commerce, et ces Italiens, doués d'un génie spécial, arrivent peu à peu à évincer les maisons d'origine

corse. Quelques-uns se font naturaliser parce qu'ils y trouvent leur intérêt, mais ils conservent toujours leurs attaches avec la mère patrie; et quand je vous aurai dit que, sur 30,000 habitants, la ville de Bastia compte 10,000 Italiens, vous comprendrez que les Corses ont non seulement le droit, mais le devoir d'être extrêmement susceptibles sur les questions de patriotisme. (Très bien! très bien! à droite.)

Je viens de vous retracer d'une façon très complète et très exacte l'origine de la polémique engagée sur le nom de M. Clémenceau; ses développements furent ce qu'ils devaient être. Au commencement on disait simplement à M. Malaspina: « Vous avez tort d'accepter le patronage de M. Clémenceau. Moi personnellement, quoi qu'en ait dit M. Pichon, je ne lui ai jamais, dans une seule occasion, dit plus que cela. Quant aux journaux dont je n'étais ni le propriétaire ni le directeur et que je n'avais pas même la possibilité matérielle de surveiller, leur polémique grandissait en raison même de la polémique de leurs adversaires.

Le numéro du 5 octobre du *Bastia-Journal* publia sous ce titre: « A bas le marquis », un article très violent dans lequel on parle de tous « ceux qui veulent en finir avec le règne des marquis et la tyrannie des aristocrates ».

J'y lis les phrases suivantes: « Les marquis ne sont plus de notre temps, les aristocrates sont les ennemis du peuple... »

« C'est le peuple qui, à coup de triomphes, écrasera à tout jamais les reptiles qui vomissent chaque jour sur la République, que des infamies sans mesure, que le bon sens public a déjà flétris de son mépris le plus parfait.

« Citoyens de Calvi, vous ne voterez pas pour cet allié de la famille Bonaparte qui irait inutilement grossir à la Chambre le parti du boucan, le parti des insulteurs de la République dont Cassagnac est le type le mieux réussi. » (Rires à gauche. — Bruit à droite.)

Le lendemain, la *Défense* ripostait par un article dont la majeure partie n'est pas très violente, mais qui se terminait par les mots: « A bas Malaspina le séparatiste! » Je pourrais répondre que je n'étais ni le directeur ni le propriétaire de la *Défense*; que ce journal s'imprimait à Bastia, c'est-à-dire à près de 100 kilomètres de mon arrondissement; que les communications entre Calvi et Bastia se font moitié par diligences, moitié par chemin de fer, en douze heures environ; qu'il m'était donc absolument impossible de prendre une part quelconque à la rédaction. Mais je crois que vous trouverez dans les violences de *Bastia-Journal* une atténuation, une excuse à l'épithète — injurieuse, je le reconnaiss — jetée à M. Malaspina. L'auteur de l'article prend d'ailleurs parfaitement le soin d'indiquer le motif de l'épithète qu'il adresse à M. Malaspina: « Comme Corses, dit-il dans ce même article, vous repousserez M. Malaspina, l'allié de M. Clémenceau, insulteur de notre pays. »

Le journaliste estime que l'attitude de M. Malaspina est peu patriotique au point de vue corse, et il le dit.

Il importe, en effet, de bien définir la réputation de séparatiste jetée à M. Malaspina dans les conditions que j'ai indiquées cette dernière imméritée, elle n'était en aucune façon un acte de diffamation électorale pouvant influencer le vote des électeurs.

Il importe, en effet, de bien définir la réputation de séparatiste jetée à M. Malaspina dans les conditions que j'ai indiquées cette dernière imméritée, elle n'était en aucune façon un acte de diffamation électorale. Quant on formule une accusation précise et calomnieuse de nature à nuire à la considération, il y a

certainement une manœuvre coupable; mais quand on rappelle un fait de la vie politique dont la matérialité est incontestable, les appréciations sont libres et le suffrage universel est le seul et le souverain juge. (Très bien! très bien! à droite.)

Je terminerai, messieurs, ce chapitre de la diffamation en disant quelques mots du placard que M. Pichon vous a lu, et auquel il a paru attacher une importance particulière. Voici les explications que j'ai données à la commission à ce sujet.

Ce placard fut commandé au mois de septembre à l'imprimeur Luciani, à l'île Rousse, par M. Mariani, agent de M. de Champeaux. J'ai à cet égard une déclaration formelle de l'imprimeur Luciani lui-même. M. de Champeaux n'en fit pas usage ou du moins n'en fit pas un usage général; car je crois que quelques exemplaires seulement sortis des presses. Je trouve ce renseignement dans les protestations mêmes de M. Malaspina.

Le 3 ou le 4 octobre, M. Luciani offrit ces imprimés à un de mes agents, qui crut devoir les accepter. Mon agent, lorsque je lui ai demandé pourquoi il les avait acceptés, m'a donné comme raison que j'avais été violemment insulté dans un placard que les amis de M. de Malaspina avaient apposé sur les murs de l'île Rousse.

Voici ce placard, qui est manuscrit, et dont il y a eu 30 ou 40 exemplaires affichés :

« Electeurs, vous ne voterez pas pour M. le marquis de Villeneuve si vous aimez la France, car ce fut son grand-père qui, jaloux de Napoléon I^e, livra bataille à la flotte anglaise, malgré son avis et perdit ainsi la France et l'Empereur.

« Vous ne voterez pas pour M. Graziani; vous connaissez son passé.

« Vous voterez pour M. Malaspina.

« C'est un homme honnête, désirant le bien de son pays. S'il est l'ami de M. Clémenceau, ce n'est pas sa faute... (Hilarité générale) si ce dernier a dit de séparer la Corse de la France. D'ailleurs, puisqu'en 1870 on croyait « Mort aux Corses », qui vous dit que le marquis de Villeneuve et M. de Champeaux n'ont pas, eux aussi, jeté ce cri et assassiné nos frères?

« Réfléchissez! »

Mon agent distribua quelques exemplaires de ce placard à l'Île-Rousse, et il en envoia un paquet dans une autre commune; mais on lui fit observer qu'il aurait tort de généraliser cette distribution sans que j'en fusse au préalable averti, et, ne m'ayant pas vu, il s'abstint de tout autre envoi.

J'ai à ce sujet des déclarations indiquant que, dans les neuf dixièmes des communes, ce placard n'a pas été distribué. Mais je ne veux même pas recourir à cet argument. J'estime, en effet, que ce placard ne peut être qualifié de manœuvre de la dernière heure. Qu'est-ce, en effet, qu'une manœuvre de la dernière heure? C'est l'énonciation, au dernier moment, d'un fait nouveau, modifiant la situation électorale. Or, le placard incriminé ne répond en aucune façon à cette définition. Depuis le mois de juillet, il était question, dans les journaux et dans les réunions publiques, de la séance du 4 mars 1871, et les électeurs avaient pu se faire à cet égard une opinion. Le placard n'était que la répétition d'un argument ressassé depuis longtemps.

Il me semble que mon raisonnement est parfaitement logique: le placard n'étant que la répétition d'articles de journaux, fait corps avec eux, n'a pas d'existence propre, et la question que vous avez à juger est celle-ci: M. Malaspina, se présentant sous le patronage de M. Clémenceau...

M. Clémenceau. Mais où avez-vous trouvé trace de ce patronage? A quel moment mon

intervention s'est-elle produite? Je vous mets au défi de le dire!

M. le marquis de Villeneuve. Personnellement, vous n'êtes pas intervenu... (Exclamations à gauche), mais M. Malaspina a usé de votre nom pendant la période électorale...

M. Pichon. C'est inexact!

M. le marquis de Villeneuve. ... il déclarait que vous ne lui refuseriez rien, pas même l'invalidation de son concurrent.

M. Pichon. C'est inexact! Je vous déifie de dire où il a tenu ce langage. (Bruit.)

M. le marquis de Villeneuve. Avais-je, ou n'avais-je pas le droit de rappeler que M. Clémenceau avait insulté la Corse? (Bruit).

Je passe, messieurs, au troisième grief, à l'ingérence cléricale dont on vous a parlé. M. Pichon ayant très peu insisté sur ce point, je me bornerai à vous donner lecture de quelques protestations relatives aux cinq curés dont les traitements ont été supprimés.

Le premier est le curé de Calenzana: on lui reproche d'avoir porté la cocarde que mes partisans avaient adoptée pour insigne et de s'être ainsi présenté au scrutin.

Je puis apporter ici une affirmation personnelle. Je me trouvais à la porte de la salle du vote au moment même où M. le curé de Calenzana, accompagné de ses deux vicaires, est venu voter, et je puis affirmer sur ma parole d'honneur, dont j'espère que personne ici ne doutera, que le curé n'avait aucune cocarde. Du reste, mon affirmation est confirmée par une première déclaration signée de 179 électeurs, qui m'a été envoyée. Mais il en existe une autre, qui a été faite absolument en dehors de moi, quand on a appris la suspension du traitement; elle est signée par tous les membres du bureau électoral du 22 septembre sans exception, par tous les membres du bureau électoral du 6 octobre, par 19 conseillers municipaux sur 21, par le maire et les adjoints et par 110 électeurs, qui affirment de la façon la plus formelle que le curé de Calenzana n'a jamais porté de cocarde, comme on l'en accuse.

Voici la lettre que M. le curé Bianconi a écrite à ce sujet au secrétaire général de la préfecture :

« Monsieur le secrétaire général,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous voulez bien me notifier la décision ministérielle du 25 novembre qui me concerne.

« Une seule chose me console, c'est de n'avoir rien fait qui pût provoquer la peine disciplinaire qui m'est infligée. Je n'ai recommandé aucun candidat à qui que ce soit. J'ai voté selon ma conscience, librement et à bulletin couvert. Et plutôt que de profaner ma soutane en y attachant une cocarde quelconque, je me serais coupé le bras droit.

« Veuillez agréer, etc.... » (Mouvements divers.)

Le curé d'Aregno a été dénoncé par trois protestataires. L'un s'appelle Charles Marcelli. Voici la protestation, entièrement écrite de sa main, qu'il m'a envoyée :

« Je, soussigné, Marcelli (Charles), propriétaire et électeur de la commune d'Aregno, arrondissement de Calvi (Corse), déclare, en hommage de la vérité, que les faits reprochés à M. Biasini, desservant dans la susdite commune, ne sont en aucune manière vérifiables; déclare, en outre, que ma signature apposée à la protestation est comme nulle et non avenue, ayant signé sans y faire d'attention.

« En foi de quoi, j'ai délivré la présente pour valoir ce que de droit. »

Quant aux deux autres signataires, qui sont deux agents de M. Malaspina, j'éprouve

le besoin de vous les faire connaître. Le premier, Casta (Pierre-Jean), a déjà subi deux condamnations, et voici la déclaration que je reçois à son sujet :

« Je soussigné, Carlotti (Mathieu), cultivateur, demeurant à Aregno, canton de Muro, arrondissement de Calvi (Corse), déclare que, me trouvant chez mon père, le sieur Casta (Pierre-Jean), propriétaire et grand agent électoral de Malaspina à Aregno, m'a offert 200 et même 300 fr., si je voulais voter pour M. Malaspina. J'ai répondu que je n'étais pas à vendre. »

Quant à l'autre signataire, il se livrait aussi à la corruption électorale. Voici une attestation à cet égard :

« Je soussigné, Antonini (Barthélemy), négociant, demeurant à Aregno, canton de Muro, arrondissement de Calvi (Corse), déclare que, dans la journée du 3 septembre, le sieur Mariani (Joseph), ancien maire d'Aregno, m'a tenu ce propos : Veux-tu voter pour M. Malaspina ? Sur ma réponse négative, il a repris : Pour le 1^{er} tour, il y aura ballottage ; il est inutile d'insister. Pour le 2^e tour, si tu veux faire voter en faveur de Malaspina, je te donnerai 200 et même 300 fr., et si tu peux nous faire trouver des électeurs à Praoli, hameau d'Aregno, nous leur donnerons 50 et 60 fr. chaque. »

Voilà, messieurs, les signataires dont M. le ministre de la justice a trouvé le témoignage suffisant pour priver le curé d'Aregno de son traitement.

J'ai, pour démentir ces allégations, une première protestation qui est signée par 43 électeurs. J'en ai une autre, signée par 130 électeurs, dont neuf membres du conseil municipal et tous les membres du bureau de vote. Le nombre des électeurs de cette commune est de 160 ; ce sont donc les 7/8 des électeurs qui ont signé la protestation.

Le troisième curé frappé est le curé de Novelia, M. Orsini.

M. Orsini, auquel j'ai demandé des renseignements, m'a écrit ceci :

« Il est faux, complètement faux, qu'il y ait eu de ma part des manœuvres, des propos ou des actes... »

« Quelle influence, d'ailleurs, pouvais-je exercer sur mes paroissiens, comptant à peine quelques mois de séjour parmi eux ? »

« Quant au *Te Deum*, c'était ce jour-là la fête patronale, et il faut qu'on sache à Paris que c'est l'usage, dans toutes les paroisses de Corse, de chanter le *Te Deum* le soir de la fête patronale. »

« La coïncidence du vote ayant eu lieu ce même soir, les malins en ont profité pour me naire. Je proteste de mon innocence, et mon délateur ou mes délateurs sont des lâches, quoique je ne les connaisse pas. »

« M. le ministre a été dupé, et la mesure qu'il a prise est injuste. Il aurait dû d'abord ordonner une enquête et m'admettre à me justifier. »

J'ajouterai qu'une protestation a été adressée à M. le ministre des cultes et qu'elle a été signée par tous les électeurs de la commune.

Le quatrième curé frappé est l'abbé Orsolani, auquel on reproche d'avoir commenté des articles violents de journaux et de m'avoir accompagné dans une réunion publique.

J'avoue que j'ai été profondément surpris par la mesure qui frappait M. le curé Orsolani. Je ne l'avais vu que deux fois : la première fois avant l'élection, il m'avait refusé son suffrage ; la deuxième fois, c'était environ huit jours après l'élection, dans les conditions suivantes : j'étais parrain dans un baptême, et c'était M. le curé Orsolani qui faisait la cérémonie.

J'ai cherché quelle pouvait être la réunion électorale à laquelle M. le curé avait as-

sisté : il était de notoriété publique qu'il n'avait pas assisté à celle que j'avais faite dans la commune. Je comprends pourquoi les signataires n'ont pas précisé. La précédente réunion électorale est ce baptême qui a été célébré huit jours après l'élection ; après la cérémonie le curé a assisté au lunch donné par la famille, et c'est là ce que les protestataires ont transformé en réunion électorale.

Le dernier desservant frappé est l'abbé Pierini. Depuis le 1^{er} juillet 1889, il était prévenu de la mesure dont il a été l'objet. Voici la lettre qui lui était adressée à cette époque par M. Romulus Carli, agent de M. Malaspina :

« Mon cher ami,

« Je sais de bonne source que votre père prêche contre la République tous les jours sur nos places publiques. Vous avez des ennemis. Or, si l'administration est informée du fait, c'est vous, c'est votre sœur qui en serez les victimes innocentes ; votre père sait que je suis républicain et que les discours, les commentaires auxquels il se livre me font de la peine. Je lui ai demandé pour mon ami Malaspina son suffrage, sa réponse a été tout à fait sibylline ; refuser un vote à un concitoyen parce qu'il est républicain, vous avouerez que c'est raide. Sans faire du tort à qui que ce soit, je le suis aussi, républicain, et crois honorer mes concitoyens autant que ceux qui ne le sont pas. En somme, si j'ai un conseil d'ami à donner à votre père dans son intérêt et celui de ses fils et nombreux parents, c'est d'être réservé ; mieux vaudrait qu'il parlât en faveur de la candidature de M. Malaspina, qui sera fortement appuyée par l'administration. »

M. Carli a été nommé officier d'académie sans doute à titre d'encouragement à l'étude du français.

On n'a pu rien faire contre le père, qui est un ancien maréchal des logis et très énergique ; on l'a frappé dans la personne de ses enfants ; on a déplacé sa fille qui est institutrice, et le fils a été frappé d'une suppression de traitement.

Vous comprendrez maintenant, messieurs, ce que voulait dire le *Pilori*, lorsque parlant de M. de Champeaux il s'exprimait ainsi :

« Libéral, tolérant, respectueux des idées d'autrui, M. de Champeaux ne s'affichera jamais à une politique de coteries, de persécutions, d'intimidations, de tracasseries journalières et personnelles qui produisent la tyrannie en haut et le vasselage en bas. »

Il aspire à devenir le représentant et non le tyranneau de la Balagne.

« Son caractère loyal se refuserait à suivre ce système inquisitorial inauguré chez nous par un homme néfaste et qui rappelle les plus mauvais jours de Gênes ; son honnêteté se révolterait contre cette politique qui fait du député l'instrument des uns et le persécuteur des autres, qui satisfait les rancunes et les appétits des uns, aux dépens des intérêts et quelquefois de l'honneur des autres. » (*L'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissements de la droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 3^e bureau, qui tendent à la validation des opérations électorales.

M. le marquis de Villeneuve. J'ai quitté la tribune parce que j'étais très fatigué. Mais si personne ne prend la parole, je demande à ajouter quelques mots. (*Exclamations à gauche.*)

M. le président. Vous avez la parole.

M. le marquis de Villeneuve. Je ne traiterai que deux points.

M. Malaspina a parlé d'ingérence cléri-

cale. Or, voici ce que faisaient les prêtres de son parti.

A Montemaggiore, Mgr Emmanuel, vicaire général de l'évêque d'Ajaccio, est venu faire campagne en faveur de M. Malaspina. Le 2 octobre, il le recevait dans sa maison ; il avait fait dresser, pour la circonstance, un arc de triomphe devant sa porte et l'effigie de la République s'élevait au milieu de drapeaux tricolores et de branches de lauriers.

Son jeune neveu parcourait le village et disait à l'électeur Grimaldi : « M. Malaspina a promis à mon oncle la crosse et la mitre ; il faut voter pour lui. »

Grimaldi refusa de voter, et sa femme et sa fille, qui depuis dix ans servaient Mgr Emmanuel, sont brutalement congédées. Un autre domestique est renvoyé pour le même motif.

A Mausoleo, l'abbé Sabini était venu faire campagne pour M. Malaspina. Voici une déclaration :

« Le soussigné, électeur, demeurant à Mausoleo, déclare que le fait suivant s'est passé pendant la période électorale septembre et octobre 1889 :

« Dans un punch offert par M. Malaspina, candidat, à ses électeurs, M. l'abbé Sabini, ayant fait remarquer à M. Malaspina le mauvais état du presbytère, du clocher et du cimetière, et lui ayant dit de faire quelque chose à ce sujet, M. Malaspina a répondu qu'il se chargeait de faire avoir des secours de la part du Gouvernement, s'il était content, très content, trois fois content des électeurs de Mausoleo, et il a ajouté qu'on ne devrait pas ignorer qu'il n'avait pas besoin d'être député pour obtenir les faveurs gouvernementales. »

« Mausoleo, le 22 novembre 1889.

« VICTOR RENUCCI, conseiller municipal.

« Vu pour légalisation de la signature ci-dessus.

« Le maire, GIUDICELLI.

Le 6 octobre, l'abbé Sabriani fait mieux ; un punch est servi sur la place publique aux amis de M. Malaspina, et il est présidé par l'instituteur, le maire et l'abbé Sabiani. Ce punch était installé à 40 mètres environ de la salle de scrutin ; on a trouvé que ce n'était pas assez près et on l'a placé près de la porte.

M. Emmanuel Arène. Vous avez beau faire, c'est toujours le même curé qui revient.

M. le marquis de Villeneuve. Pas du tout ! il y en a d'autres.

A Ville-di-Paraso, nous trouvons un autre curé, l'abbé Marchesi, agent électoral de M. Malaspina. C'est lui qui le représente, qui fait ouvrir les buvettes et il dit au cabaretier pour quelle somme il doit donner à boire. J'ai fa la déclaration d'un électeur qui est allé dans un cabaret demander à boire et le cabaretier lui répondit : C'est impossible, le curé nous a dit de ne donner ce soir que pour 10 fr.

L'abbé Marchesi fait d'ailleurs de la corruption électorale sur une vaste échelle et je le poursuis aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Calvi ; le jugement a été renvoyé au 16 avril.

Enfin, le jour de l'élection, le 5 octobre, M. l'abbé Marchesi se rend dans la salle du vote et déclare en présence des électeurs qu'il vote pour M. Malaspina. Voilà l'ingénierie du clergé, et je pourrais citer beaucoup d'autres faits semblables.

Messieurs, des promesses de toutes sortes ont été semées par M. Malaspina et par ses agents ; je n'en veux retenir qu'une seule parce qu'elle a une importance capitale. Il est parlé dans plusieurs des pièces du dossier de promesses d'exemption de service militaire faites à des pères dont les fils étaient conscrits.

Le 20 septembre, une promesse de ce genre a été faite par M. Fabiani, conseiller à la cour de Nîmes. Ce singulier magistrat, dont je trouve le nom dans une foule de pièces de mon dossier qui l'accusent d'actes de corruption et de violences, rencontre le 20 septembre un berger nommé Toussaint Fattici et l'engage à voter pour M. Malaspina. Fattici ayant refusé, M. Fabiani lui offre de faire exempter son fils ; mais le berger lui répondant que les promesses faites en temps électoral sont fuitives, qu'on les oublie aussitôt après, M. Fabiani lui offre alors de lui remettre une dépêche du préfet, et, le lendemain, il lui remet la dépêche suivante :

Fabiani, conseiller Calenzana.

“ Ajaccio, 20 septembre, midi.
Je m'intéresserai à votre protégé Fattici.”

“ Signé : BONNEFOY-SIBOUR. »

M. Tony-Révillon. Quel est le signataire de cette dépêche ?

M. le marquis de Villeneuve. C'est le préfet. Beaucoup d'entre vous ont voté l'année dernière une loi militaire d'une absolue sévérité. Vous inspirant du principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, vous n'avez voulu faire d'exception pour personne : élèves de l'école normale, élèves séminaristes, vous avez tout appelé sous le drapeau. Eh bien, je vous demande si vous permettrez qu'un magistrat indigne fasse de l'exemption du service militaire une prime électorale.

D'ailleurs, c'est ce qu'a pensé M. le procureur général près la cour d'appel de Nîmes.

Je ne pouvais pas poursuivre directement M. Fabiani qui était couvert par l'article 481 du code d'instruction criminelle ; j'ai signalé ces faits à M. le procureur général et M. le conseiller Fabiani est aujourd'hui poursuivi devant la cour de cassation.

M. Pichon. Seulement M. le procureur général va conclure au non-lieu. Vous oubliez de le dire. (Exclamations ironiques à droite.)

Un membre à droite. Cela dépend de M. Thévenet !

M. Pichon. Vous triompez trop facilement, messieurs. Il est dès à présent connu que les témoins que M. de Villeneuve a fait citer contre M. Fabiani, conseiller républicain à la cour de Nîmes, ont retiré leurs dépositions.

A droite. Et la dépêche ?

M. le marquis de Villeneuve. M. Fabiani est poursuivi à l'heure qu'il est et je tiens ce renseignement de M. le garde des sceaux.

M. Millevoye. Comment se fait-il qu'un député sache que le procureur général connaît au non-lieu ? Comment a-t-on pu lui faire une confidence pareille ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le marquis de Villeneuve. J'ai cité devant la police correctionnelle un certain nombre de fonctionnaires. Deux maires, un adjoint et le sous-préfet ont déjà été condamnés. Le jugement constate que M. le sous-préfet a menacé les gardes champêtres de révocation, non pas s'ils avaient une attitude hostile, mais s'ils votaient pour moi, et il constate que l'adjoint faisant fonction de maire leur a formellement dit dans la langue du pays, pour qu'ils le comprennent bien, qu'il fallait voter pour le candidat républicain. C'est dans le jugement. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai assigné l'inspecteur primaire pour menaces envers les électeurs. Il a été acquitté. Mais le jugement constate que, le 5 octobre, c'est-à-dire la veille du scrutin, M. Boulanger, inspecteur primaire, s'est rendu dans la commune d'Aregno, qu'il a

été voir l'institutrice, Mme Quilici, qu'il lui a donné l'ordre d'aller trouver ses frères et de les engager à voter pour le candidat officiel, et qu'il a ajouté textuellement ceci : Si vous ne le voulez pas, vous n'avez qu'à faire vos paquets.

Le tribunal a acquitté, en se fondant sur ce point de droit — je cite textuellement de mémoire — que la menace n'ayant pas été faite directement aux frères Quilici et que l'institutrice s'étant refusée à être l'intermédiaire, il n'y aurait pas eu le commencement d'exécution prévu par la loi. (Applaudissements à droite.)

Mme Quilici a été déplacée, et l'inspecteur a avoué — c'est dans le jugement — que c'était une de ses meilleures institutrices.

J'ai assigné devant le tribunal correctionnel M. l'abbé Marchesi pour corruption électorale, et un agent voyer pour menaces. Les assignations ont été lancées au mois de décembre, et à l'heure qu'il est il n'y a pas encore de jugement. (Exclamations à droite. — Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Je ne veux pas, messieurs, abuser de votre patience. Laissez-moi vous dire seulement que, dans ce pays de Corse, privilégié au point de vue du despotisme administratif, la pression exercée à Calvi a été considérée comme un scandale, qu'il a fallu tout le courage, toute l'énergie, tout le dévouement de nos amis pour que je puisse obtenir la majorité, et je suis heureux de pouvoir saluer de cette tribune ces gardes champêtres et ces cantonniers révoqués, ces pauvres et ces humbles qui ont su se souvenir qu'ils appartenaient à cette vieille Corse indomptable dont Sénèque disait qu'elle était rebelle à l'esclavage, ces ignorants qui savent à peine signer leur nom sur ces pièces, mais qui ont su lire ce mot de liberté que vous gravez sur le fronton de vos monuments et que certains fonctionnaires voudraient effacer dans les cœurs. (Applaudissements à droite.)

Sur divers bancs. Aux voix ! aux voix !

M. le président. Je rappelle à la Chambre que les conclusions du bureau tendent à l'admission de M. de Villeneuve. Mais M. Pichon a demandé, par voie d'amendement, l'annulation de l'élection.

C'est l'amendement que je dois mettre aux voix.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Félix Mathé, Pajot, Guyot-Dessaigne, Dubois, Gacon, Margue, Lombard, Million, Deniau, Jules Lasbaysses, Maujan, Maurice Faure, Beauquier, Boudeville, Jacques, Puyboyer, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	497
Majorité absolue.....	249
Pour l'adoption.....	227
Contre.....	270

La Chambre des députés n'a pas adopté.

En conséquence, les conclusions du 3^e bureau sont adoptées. M. le marquis de Villeneuve est admis. (Applaudissements à droite.)

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La Chambre entend-elle continuer son ordre du jour ?... (Non ! non !)

Voix nombreuses. A mardi !

M. le président. Messieurs, j'entends demander la fixation de la prochaine séance à mardi.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que la prochaine séance aura lieu mardi.)

M. le président. Messieurs, vous avez à fixer votre ordre du jour de mardi. (A lundi ! à lundi !)

A droite. Pourquoi mardi et non pas lundi ?

M. le président. La Chambre vient de décider que la prochaine séance aura lieu mardi, c'est un vote acquis.

A droite. Pourquoi mardi ?

M. le président. Parce que plusieurs collègues ont demandé le renvoi de la séance à mardi.

A gauche. C'est voté.

A droite. On n'a pas compris le vote. — Pourquoi mardi ? (Protestations à gauche.)

M. le président. Messieurs, le président n'a pas à vous rendre compte des motifs qui ont déterminé un certain nombre de nos collègues à demander que la prochaine séance n'ait lieu que mardi.

Le président ne pouvait que mettre aux voix la proposition. Elle a été votée à une grande majorité ; il n'y a pas à y revenir. (Protestations à droite.)

A droite. On n'a pas compris !

M. le président. Mardi, à deux heures, séance publique.

A droite. Lundi ! lundi !

M. le président. J'entends un certain nombre de nos collègues dire : Lundi ! Il n'est pas possible de revenir sur le vote de la Chambre qui a fixé sa prochaine séance à mardi. (Nouvelles protestations à droite. — Bruit.) Je règle l'ordre du jour de la séance de mardi.

A droite. Non ! non ! A lundi !

M. le président. Messieurs, un grand nombre de nos collègues ont demandé le renvoi de la séance à mardi. Le président a soumis à la Chambre la proposition de renvoi à mardi qui a été adoptée, je le répète, à une grande majorité. (Oui ! oui ! à gauche. — Réclamations à droite.)

M. Buvignier. Il y a une question de bonne foi. Nous n'avons pas compris.

M. le comte de Lanjunaïs. M. le président a constamment parlé du renvoi à mardi ; je tiens à le constater.

M. le président. Messieurs, il est nécessaire, lorsque le président met une proposition aux voix, que tout le monde écoute. La proposition de renvoi à mardi a été soumise à la Chambre à haute, claire et intelligible voix. (Oui ! oui ! très bien à gauche. — Non ! non ! à droite.)

Elle a été adoptée à une grande majorité et je ne crois pas devoir consulter de nouveau la Chambre. (Très bien ! très bien !)

Voici quel serait l'ordre du jour de la séance de mardi :

A deux heures, séance publique.

Discussion de quatre projets d'intérêt local concernant le département de Seine-et-Marne et les octrois de Bayeux, Landéda et Saint-Marc.

Discussion des conclusions du rapport du 3^e bureau sur l'élection de M. Meilhodon.

Discussion des conclusions du rapport du 4^e bureau sur l'élection de M. Garnier.

Suite de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

MOTION D'ORDRE

M. le président. La commission du budget demande que la Chambre veuille bien lui renvoyer la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850 relative aux écoles polytechnique et spéciale militaire et à l'école navale de Brest, proposition déposée le 25 novembre dernier.

S'il n'y a pas d'opposition, la proposition de loi sera renvoyée à la commission du budget.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi relatif à un nouveau bail d'exploitation et d'entretien du canal des Alpines (Bouches-du-Rhône).

Le projet de loi sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur quatre projets de loi d'intérêt local :

Le 1^e, tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à emprunter 140,000 francs à la caisse des chemins vicinaux;

Le 2^e, tendant à autoriser le département de la Seine-Inférieure à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires;

Le 3^e, tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 1,150,000 francs;

Le 4^e, tendant à délimiter à nouveau le territoire communal de Solignac et de Vigen.

Les projets de loi seront imprimés, distribués et renvoyés à la commission d'intérêt local.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pichon, au nom de la 4^e commission d'intérêt local, un rapport sur le projet de loi portant prorogation d'une surtaxe perçue sur le vin à l'octroi de Saint-Amand (Nord).

J'ai reçu de M. Cornudet, au nom de la 3^e commission d'intérêt local un rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Linard et plusieurs de ses collègues, relative à l'impôt sur le capital.

Les rapports seront imprimés et distribués.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Gustave Rivet deux propositions de loi.

La 1^e ayant pour but d'exonérer de l'impôt foncier les agriculteurs de l'Isère, dont les récoltes ont été détruites par la grêle;

La 2^e, relative au renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Les propositions seront imprimées, distribuées et renvoyées à la commission d'initiative parlementaire.

J'ai reçu de MM. Brincard, Haussmann et Gauthier (de Clagny) une proposition de loi tendant à la suppression de la prestation individuelle.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des prestations.

CONGÉ

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder à M. Burdeau un congé de quinze jours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

(La séance est levée à six heures moins vingt minutes.)

Le Chef du service sténographique de la Chambre des députés,

EMILE GROSSELIN.

Annexe au procès-verbal de la séance du samedi 15 mars.

SCRUTIN

Sur l'amendement tendant à l'annulation des opérations électorales dans l'arrondissement de Calvi (Corse).

Nombre des votants..... 483

Majorité absolue..... 242

Pour l'adoption 221
Contre 262

La Chambre des députés n'a pas adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Abeille (Valentin). Arène (Emmanuel). Armez. Audiffred.

Barbe. Bargy. Barodet. Barthou. Bartissol. Bastid (Adrien). Baulard. Beauquier. Béard. Bézine. Bizzarelli. Bizot. Bizzouard-Bert. Blanc (Pierre). Boissy-d'Anglas. Bonnefoy-Sibour. Bony-Cisternes. Boucher (Vosges). Boudeville. Bouge. Boulanger-Bernet. Boullay. Bourgeois (Jura). Bouthier de Rochefort. Bovier-Lapierre. Boyset. Braud. Breton. Briens. Brisson (Henri). Brousse (Emile). Brugnot.

Cabart-Danneville. Cambe. Carquet. Cavaillé. Cazauvieu. Caze (Edmond). Ceccaldi. Chabrié. Chautemps. Chevandier. Chollet. Clément (Clément). Clauzel (Ardèche). Clémenceau. Cochery (Georges). Cordier. Corneau Gousset.

Deandreas. Delcassé. Dellestable. Delmas. Deloncle (François). Delpech. Deluns-Montaud. Deniau. Denizot. Deprez (André) (Pas-de-Calais). Deproge. Descamps (Albert). Desmons. Dethou. Develle (Jules). Deville. Dreyfus (Camille). Dron. Dubois (Arnauld) (Corrèze). Dubois (Emile) (Nord). Duchasseint. Duclaud. Ducoudray. Ducroz. Dumas. Dumay. Dupuy (Charles) (Haute-Loire). Dupuy-Dutemps (Tarn).

Eliez-Evrard. Euzière.

Farjon. Faure (Félix) (Seine - Inférieure). Ferry (Albert). Ferry (Emile). Folliet. Forcioli. Fougeirol. François (Alfred).

Gacon. Garnier (Charente-Inférieure). Gastellier. Gaussorgues (Frédéric). Gerbay. Germain (Constant) (Haute-Garonne). Gerville-Réache. Giguet. Gillot. Goirand. Gonnet (Gontran). Granet. Grisez. Guillaumou. Guillemaut. Guyot-Dessaigne.

Haynaut. Herbet. Horteur. Hubbard (Gustave). Hurard.

Isambert. Isoard.

Jacquemart. Jacques. Jamais (Emile). Joffrin. Jouffray (Isère). Jourdan (Louis). Julian. Jumel.

Labrousse. Labussière. Lachièze (Lot). Lacôte. Lacroix (Loiret). Laffitte de Lajoannenque (de). Lagnel. Lagorsse (de). Lagrange. Lanessan (de). Langlet. Lasbaysses. Lascombes. Lavertuion (Henri). Laville. Leborgne. Lecomte (Maxime) (Nord). Leconte (Alfred) (Indre). Ledieu. Legludic. Le Myre de Vilars. Letellier. Levet (Georges). Linard. Lockroy. Loustalot.

Macherez. Madier de Montjau. Magnien. Maigne (Jules). Mandeville. Maret (Henry). Marmottan. Marty. Mathé (Félix) (Allier). Mathe (Henri) (Seine). Mesureur. Michau (Nord). Michel (Alfred). Michou (Aube). Millerand. Million (Louis). Montaut (Seine-et-Marne).

Obissier-Saint-Martin.

Pajot. Pelletan (Camille). Peytral. Phillipon. Pichon (Seine). Pierre Legrand (Nord). Pochon. Poincaré (Raymond). Ponlevoy (Frogier de). Poupin. Pourquery de Boisserin. Prost (Victor).

Rabier. Raspail (Camille) (Var). Rathier. Razimbaud. Réaux (Marie-Emile). Révillon (Tony). Rey (Lot). Reybert. Riotteau. Rivet (Gustave). Rolland. Rousse. Royer (Meuse).

Saint-Germain. Saint-Romme. Salis. Sentenac. Sibille. Signard. Simon (Fidèle). Sirot. Talou (Léon). Tassin. Terrier. Thomas. Thomson. Trannin. Turrel (Adolphe).

Vacherie. Vallé. Varlet. Vernhes. Verrière. Viette. Viger. Vignancour. Vilar (Edouard). Ville. Villemonte. Viox. Vival.

Werquin.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Abrial (Léon). Adam (Achille). Aigle (comte de l'). Aillières (d'). Aimel (Henri). Amat. Arenberg (prince d'). Argeliès. Armand (comte). Arnous. Aynard (Edouard).

Balhaut. Balsan. Bar (de). Barascud. Barbotin. Barrès (Maurice). Baudry-d'Asson (de). Benoit (de). Berger (Maine-et-Loire). Berger

(Georges) (Seine). Bergerot. Bernis (comte de). Bertrand. Bezanson. Bigot. Blachère. Blin de Bourdon (vicomte). Boisboissel (de). Borie. Borriglione. Boucher (Finistère). Boudeau. Bourgeois (Paul) (Vendée). Bourtier. Breteuil (marquis de). Breuil de Saint-Germain (du). Brincard.

Caffarelli (comte). Carron. Casimir-Perier (Aube). Cavaignac (Godefroy). Cazenove de Pradine (de). Charles-Roux. Charmes (Francis). Chassaing. Chiché. Christophe (Albert). Chiel. Clause de Coussergues. Cluseret. Colbert-Laplace (comte de). Colombet (de). Cornudet. Cornulier (marquis de). Coutisson.

Dautresme. David (Alpes-Maritimes). Daudaud. Dejardin-Verkinder (Nord). Delafosse (Jules) (Calvados). Delafosse (Marie) (Ille-et-Vilaine). Delahaye. Delaunay. Demarçay (de). Dérouléde (Paul). Descaire. Deschanel (Paul). Desjardins (Ernest) (Aisne). Després (Armand) (Seine). Dompiere d'Hornoy. Dugué de la Fauconnerie. Dumontel. Du-puytrem. Durand - Savoyat (James).

Elva (Christian) (comte d'). Engerand. Eschasseraux (baron). Espeuilles (comte d'). Estourmel (marquis d'). Etcheverry.

Fairé. Fanien (Achille). Farcy (Eugène). Fauré (Gers). Féraud. Ferroul. Fouquet (Camille). Fourtou (de). Franconie. Freppel. Frescheville (général de).

Gabriel. Gaillard (Jules) (Vaucluse). Gaillard (Oise). Galpin (Gaston). Garnier (Yonne). Gasté (de). Gauthier (de Clagny). Gervais (Jules). Gévelot. Godelle. Gonidec de Traissan (comte Le). Gotteron. Goussot. Goyon (de). Granger. Granier de Cassagnac (Paul). Graux (Georges). Greffulhe (comte). Grousset. Guiéysse. Guilloutet (de).

Hainsselin. Haussmann. Hély d'Oissel. Jacquemin. Jolibois. Jouffroy - d'Abbans (comte de) (Doubs). Jourde. Jules Jaluzot. Kergariou (de). Kergorlay (comte de). Ker-menguy (vicomte de).

La Bassettière (Louis de). Labat. La Bourdonnaye (vicomte de). La Chambre. Lacretelle (général). Ladoucette (baron de). La Ferronnays (marquis de). Laguerre. Laisant. Lalou-Laminière (de). Lamarzelle (de). Lanju-nais (comte de). La Nouë (vicomte de). La porte (Gaston). Largentaye (Rioust de). La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. La Roche-Joubert. Le Chejaquelein (marquis de). Laroche-Joubert. Laur. Laurençon. Lebaudy (Paul). Le Cerf. Lechevalier. Le Cour. Le Gavrian. Legrand (Arthur) (Manche). Legras. Le Hérissey. Le mercier (comte). Léon (prince de). Leroy (Arthur) (Côte-d'Or). Le Roux (Paul). Le Rost de Launay. Le Roy (Edouard). Leroy (Rémy). Le Senne. Le Veillé. Levêque. Lévison. Mirepoix (comte de). Loreau. Lorgeril (de). Loriot. Lorois (Emile) (Morbihan). Lur-Saluces (marquis de).

Mackau (baron de). Maille (comte de). Maitrise. Maréchal. Martin (Marius). Martineau (Seine). Martinon (Creuse). Maruéjous. Mége-Melihodon. Mercier. Mézières. Millevoie (Léon). Milochan. Montalembert (comte de). Montéty (de). Montfort (vicomte de). Mont-golfier (de). Montsaulnin (de). Morillot. Moustier (marquis de). Muller. Mun (comte Albert de).

Naquet (Alfred). Neyrand. Noël-Parfait. Olry. Ornano (Cuneo d'). Ouvré. Pasquier. Passy (Louis) (Eure). Paulin-Méry. Paulmier. Pesson (Albert). Peyrusse. Pié-rard (baron). Piou (Jacques). Plazanet (colonel de). Plichon (Nord). Pontbriand (du Breil). Pontois. Porteu (Armand). Po-sesse (de). Pouillé. Prax-Paris. Prénat. Pre-vet. Puyboyer.

Rambourgt. Ramel (de). Reille (baron). Richard (Léon). Revest. Ribot. Ricard. Robert-Mitchell. Roche. Roche (Richard). Roques. Rotour (baron des). Roy de Loulay (Louis). Royer (Louis-Auguste) (Aube).

Saint-Martin (de) (Indre). Saint-Martin (Seine). Sarrien. Saussay (du). Say (Léon). Siegfried. Schneider (Solange). Sobeyran (baron de). Soland (de).

Tailliandier. Taudière. Terves (comte de). Thellier de Poncheville. Théron. Thierry. Delanoue. Thorel. Trouillot (Georges). Tu-rigny.

Vallon (amiral). Vilfeu. Villebois-Mareuil
(vicomte de).
Waddington (Richard). Witt (Conrad de).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Baile (Martial). Batiot (Aristide). Bau-
din. Benazet. Boudenoot. Bourgeois (Léon)
(Marne). Boyer (Antide). Brunier. Buvignier.
Castelin. Chaulin-Servinière. Choiseul (Ho-
race de). Clech. Clerjounie. Couturier.
David (Indre). Douville-Maillefieu (comte de).
Dubost (Antonin). Dujardin-Beaumetz (Aude).
Duval (César).
Etienne.
Fallières. Floquet (Charles). Flourens.
Fouquier (Henry).
Girodet. Guéguen. Guillemet.
La Batut (de). Lachize (Rhône). Lacretelle
(Henri de). Laffon (René) (Yonne). Lasserre
(Maurice). Leydet. Leygues. Lombard (Isère).
Mac-Adaras. Mahy (de). Maujan. Méline.
Merlou. Mougin.
Nivert.
Ordinaire (Dionys).

Papelier. Perrier de Larsan (du) (Gironde).
Perrier (Antoine) (Savoie). Pierre-Alype. Proust
(Antonin).

Quintaa.

Raynal. Reinach (Joseph). Rey (Aristide)
(Isère). Roche (Jules) (Savoie). Rouvier.

Souhet. Sourigues. Spuller.

Terrail-Mermeix. Theulier. Thévenet. Thi-
vrier.

Villeneuve (marquis de).

Yves Guyot.

N'ONT PAS PU PRENDRE PART AU VOTE

*les députés dont l'élection est soumise
à l'enquête :*

MM. Ménard-Dorian. Picot. Vacher.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Belleval (Louis de). Burdeau. Cosmao-
Dumenez. Haulon. Hémon. Hiroux. Hove-
lacque. Jonnart. Juigné (comte de). Kerjégu
(J. de). Lareinty (Jules de). Léglise. Mau-
rice-Faure. Mir. Moreau (Emile). Rauline.
Rozet (Albin). Surchamp.

Les nombres annoncés en séance avaient
été de :

Nombre de votants.....	497
Majorité absolue.....	249
Pour l'adoption.....	227
Contre	270

Mais, après vérification, ces nombres ont été
rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-
dessus.

Rectifications aux scrutins de la séance
du 13 mars 1890.

M. Camille Pelletan déclare qu'il a été porté
par erreur :

1^o Comme ayant voté « contre » dans le scruti-
tin sur l'ordre du jour pur et simple proposé
par M. Leydet;

2^o Comme « s'étant abstenu » dans le scrutin
sur la proposition de M. d'Aillières, et qu'en
réalité il avait voté « pour » dans le premier
scrutin et « contre » dans le second.

M. le comte de Goyon déclare qu'il a été porté
par erreur comme « s'étant abstenu » dans le
scrutin sur la proposition de M. d'Aillières, et
qu'en réalité il avait voté « pour ».